



Compte financier 2024

ISAE-ENSMA



Compte financier 2024

-

Pour vote

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
			En ETPT	En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois				
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		
			CDI	50,80	
		Non permanents	CDD	1,00	2,0
			15,10	29,20	44,3
S/total EC			66,9	31,20	98,1
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	54,70		54,7
		CDI	3,1	8,70	11,8
	Non permanents	CDD	6,40	16,20	22,6
				64,2	24,9
S/total Biatss				24,9	89,1
Totaux			131,10 ⁽¹⁾	56,1	187,2
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			149 ⁽³⁾		Plafond global des emplois voté par le CA ** ⁽²⁾

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						
	Budget rectificatif 2024_01		Execution 2024		Écart execution - budget rectificatif	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 687 000	13 687 000	13 594 663	13 594 663	- 92 337	- 92 337
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	3 345 000	3 345 000	3 329 967	3 329 967	- 15 033	- 15 033
Fonctionnement	5 012 210	4 973 910	4 428 955	4 522 816	- 583 255	- 451 094
Intervention					-	-
Investissement	2 535 200	2 325 200	2 386 093	1 960 324	- 149 107	- 364 876
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	21 234 410	20 986 110	20 409 710	20 077 802	- 824 700	- 908 308
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-		261 862		261 862

RECETTES			
Budget rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Écart execution - budget rectificatif	
20 530 528	20 339 664	- 190 864	Recettes globalisées
12 495 708	12 524 277	28 569	Subvention pour charges de service public
348 500	348 500	-	Autres financements de l'Etat
75 000	55 253	- 19 747	Fiscalité affectée
2 748 050	2 905 940	157 890	Autres financements publics
4 863 270	4 505 694	- 357 576	Recettes propres
-	-	-	Recettes fléchées*
			Financements de l'Etat fléchés
			Autres financements publics fléchés
			Recettes propres fléchées
20 530 528	20 339 664	- 190 864	TOTAL DES RECETTES (C)
455 582	-	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Budget rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Écart execution - budget rectificatif	Budget rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Écart execution - budget rectificatif	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	455 582	-	- 455 582	-	261 862	261 862	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>			-			-	<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>			-			-	<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements			-			-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	25 700	25 700	-	25 700	25 700	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	670 630	827 342	156 712	1 476 078	1 023 045	- 453 033	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 151 912	853 042	- 298 870	1 501 778	1 310 607	- 191 171	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	349 866	457 565	107 699	-	-	-	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>349 866</i>	<i>457 565</i>	<i>107 699</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	1 501 778	1 310 607	- 191 171	1 501 778	1 310 607	- 191 171	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Compte de résultat - Partie CHARGES

	Solde Balance N	Balance d'entrée N-1
CHARGES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	11 150,61	7,85
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	3 855 109,45	3 686 456,22
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	8 289 321,17	8 074 342,88
Charges sociales	5 065 977,91	5 021 147,98
Intéressement et participation	0,00	0,00
Autres charges de personnel	12 926,47	116 368,30
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	1 000 367,66	1 246 031,45
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	2 572 616,36	2 196 611,07
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	20 807 469,63	20 340 965,75
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages	0,00	0,00
Transfert aux entreprises	0,00	0,00
Transfert aux collectivités territoriales	0,00	0,00
Transfert aux autres entités	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	20 807 469,63	20 340 965,75
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	0,00	339 631,04
TOTAL CHARGES	20 807 469,63	20 680 596,79

Compte de résultat - Partie PRODUITS

Solde Balance de fin
exo Balance d'entrée N-1

PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	14 888 213,96	14 895 045,28
Subventions pour charges de service public	12 524 277,00	12 567 072,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	2 308 683,85	2 274 830,59
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Produits de la fiscalité affectée	55 253,11	53 142,69
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	4 022 887,59	3 946 684,53
Ventes de biens ou prestations de services	3 759 767,94	3 926 179,93
Produits de cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
Autres produits de gestion	263 119,65	16 075,45
Production stockée et immobilisée	0,00	4 429,15
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Autres produits	1 695 634,12	1 838 866,98
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctio	0,00	38 622,27
Reprises du financement rattaché à un actif	1 695 634,12	1 800 244,71
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	20 606 735,67	20 680 596,79
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Autres produits financier	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	200 733,96	0,00
TOTAL PRODUITS	20 807 469,63	20 680 596,79

CAF

Libellé	Montant N	Montant N-1
Résultat Net	-200 733,96	339 631,04
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 120 737,45	2 196 611,07
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	38 622,27
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	451 878,91	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 695 634,12	1 800 244,71
= CAF ou IAF*	676 248,28	697 375,13

SPE1 : Evolution de la situation patrimoniale

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	676 248,28
Investissements	2 063 300,21	Financement de l'actif par l'Etat	14 434,56
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	569 669,82
		Autres ressources	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
TOTAL EMPLOIS	2 063 300,21	TOTAL RESSOURCES	1 260 352,66
Apport au fonds de roulement	0,00	Prélèvement sur fonds de roulement	802 947,55

SPE2 : Variation et niveau de fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

N° ligne	Libellé	Montants
1	Variation du Fonds de Roulement : Apport ou Prélèvement	-802 947,55
2	Variation du Besoin en Fonds de roulement (Fonds de roulement - Trésorerie)	-1 260 512,08
3	Variation de la Trésorerie : Abondement ou Prélèvement	457 564,53
4	Niveau du Fonds de Roulement	3 271 628,77
5	Niveau du Besoin en Fonds de Roulement	-5 447 923,84
6	Niveau de la Trésorerie	8 719 552,61

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BUDGET rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Écart exécution - budget rectificatif	PRODUITS	BUDGET rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Écart exécution - budget rectificatif
Personnel	13 483 000	13 368 226	- 114 774	Subventions de l'Etat	12 527 708	12 557 626	29 918
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	3 345 000	3 329 967	- 15 033	Fiscalité affectée	75 000	55 253	- 19 747
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 069 260	7 439 244	369 984	Autres subventions	2 555 775	2 275 335	- 280 440
Intervention (le cas échéant)			-	Autres produits	5 673 200	5 718 522	45 322
TOTAL DES CHARGES (1)	20 552 260	20 807 470	255 210	TOTAL DES PRODUITS (2)	20 831 683	20 606 736	- 224 947
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	279 423	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	200 734	480 157
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	20 831 683	20 807 470	255 210	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	20 831 683	20 807 470	255 210

Calcul de la capacité d'autofinancement

	BUDGET rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Écart exécution - budget rectificatif
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	279 423	- 200 734	- 480 157
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 110 000	2 120 737	10 737
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		451 879	451 879
- produits de cession d'éléments d'actifs			-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 1 280 000	- 1 695 634	- 415 634
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 109 423	676 248	- 433 175

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BUDGET rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Écart exécution - budget rectificatif	RESSOURCES	BUDGET rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Écart exécution - budget rectificatif
Insuffisance d'autofinancement	-	-	433 175	Capacité d'autofinancement	1 109 423	676 248	-
			-	Financement de l'actif par l'État	15 000	14 435	- 565
Investissements	2 439 200	2 063 300	- 375 900	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	645 700	569 670	- 76 030
			-	Autres ressources			-
Remboursement des dettes financières			-	Augmentation des dettes financières			-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 439 200	2 063 300	57 275	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 770 123	1 260 353	- 76 596
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	-	-	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	669 077	802 948	133 871

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BUDGET rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Écart exécution - budget rectificatif
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 669 077	- 802 948	- 133 871
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 1 018 943	- 1 260 512	- 241 570
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	349 866	457 565	107 699
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	3 405 499	3 271 629	- 133 871
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 5 206 354	- 5 447 924	- 241 570
Niveau de la TRESORERIE	8 611 853	8 719 552	107 699

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

BILAN - Partie ACTIF

ACTIF	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET	TOTAUX EX.ANTERIEUR
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	453 244,91	401 880,05	51 364,86	74 147,82
Immobilisations corporelles	56 297 867,20	37 627 827,73	18 670 039,47	19 144 572,66
Terrains	3 540 028,39	5 929,02	3 534 099,37	3 534 633,65
Constructions	23 374 316,65	12 603 726,72	10 770 589,93	11 755 398,22
Installations techniques, matériels, et outillages	24 257 042,10	21 326 810,20	2 930 231,90	2 495 353,04
Collections	2 547,48	2 292,75	254,73	254,73
Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	4 547 738,53	3 689 069,04	858 669,49	853 923,73
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	576 194,05	0,00	576 194,05	505 009,29
Avances et acomptes sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	243,92	0,00	243,92	243,92
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	56 751 356,03	38 029 707,78	18 721 648,25	19 218 964,40
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	7 490 647,93	156 122,52	7 334 525,41	5 479 992,57
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	248 845,68		248 845,68	303 079,52
Créances clients et comptes rattachés	7 119 558,07	156 122,52	6 963 435,55	5 000 742,96
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00		0,00	0,00
Avances et acomptes versés sur commandes	77 184,00		77 184,00	160 308,00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00		0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs	45 060,18	0,00	45 060,18	15 862,09
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)	98 447,66		98 447,66	83 267,50
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	7 589 095,59	156 122,52	7 432 973,07	5 563 260,07
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	8 719 552,61		8 719 552,61	8 260 913,08
Autres	0,00		0,00	1 075,00
TOTAL TRESORERIE	8 719 552,61	0,00	8 719 552,61	8 261 988,08
Comptes de régularisation	0,00		0,00	0,00
Ecarts des conversion Actif	0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL	73 060 004,23	38 185 830,30	34 874 173,93	33 044 212,55

BILAN - Partie PASSIF

PASSIF	MONTANT	TOTAUX EX.ANTERIEUR
FONDS PROPRES		
Financements reçus	13 499 630,00	14 633 216,00
Financement de l'actif par l'Etat	10 990 236,06	11 550 253,11
Financement de l'actif par des tiers	2 509 393,94	3 082 962,89
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	8 313 830,47	7 974 199,43
Report à nouveau	174 371,73	174 371,73
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-200 733,96	339 631,04
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES	21 787 098,24	23 121 418,20
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	28 000,00	16 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28 000,00	16 000,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0,00	0,00
Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	0,00	0,00
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 447 097,82	1 227 011,32
Dettes fiscales et sociales	581 438,83	529 526,61
Avances et acomptes reçus	7 602 435,82	5 524 059,96
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositif	0,00	0,00
Autres dettes non financières	185 433,43	17 634,19
Produits constatés d'avance	3 242 669,80	2 608 562,28
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	13 059 075,70	9 906 794,36
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
TOTAL TRESORERIE	0,00	0,00
Comptes de régularisation	0,00	0,00
Ecart de conversion Passif	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	34 874 173,94	33 044 212,56

Tableau 9 - EPSCP

Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes			
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)			(12)=(1)-(3)-(6)
OPE-2020-0050	500 000	138 908	138 908	-	-	-	132 349	132 349	-	-	-	361 092	6 559	361 092	6 559
OPE-2023-0059	79 100	3 250	3 250	-	11 175	11 175	-	-	-	11 175	11 175	64 675	3 250	64 675	3 250
OPE-2023-0074	200 000	-	-	-	14 435	14 435	-	-	-	14 435	14 435	185 565	-	185 565	-
OPE-2023-0079	63 064	-	-	-	24 255	24 255	-	-	-	24 255	24 255	38 809	-	38 809	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	842 164	142 158	142 158	-	49 865	49 865	132 349	132 349	-	49 865	49 865	650 141	9 809	650 141	9 809
CONV-2011-0091	1 462 010	1 027 048	1 027 048	-	39 335	39 335	1 024 487	1 024 487	-	34 155	34 155	395 628	7 741	395 628	7 741
OPE-2018-0028	61 560	30 605	30 605	-	-	-	30 605	30 605	-	-	-	30 955	-	30 955	-
OPE-2018-0041	25 000	25 000	25 000	-	-	-	25 000	25 000	-	-	-	-	-	-	-
OPE-2018-0046	45 293	45 293	45 293	-	-	-	45 293	45 293	-	-	-	-	-	-	-
OPE-2018-0047	5 482	5 482	5 482	-	-	-	5 482	5 482	-	-	-	-	-	-	-
OPE-2018-0048	44 429	44 429	44 429	-	-	-	44 429	44 429	-	-	-	-	-	-	-
OPE-2018-0050	3 008	3 008	3 008	-	-	-	3 008	3 008	-	-	-	-	-	-	-
OPE-2018-0054	49 433	49 433	49 433	-	-	-	49 433	49 433	-	-	-	-	-	-	-
OPE-2019-0042	211 133	82 159	82 159	-	68 106	68 106	78 764	78 764	-	71 229	71 229	60 868	272	60 868	272
OPE-2019-0059	265 831	196 184	196 184	-	-	-	197 029	197 029	-	-	-	69 647	845	69 647	845
OPE-2019-0060	350 613	330 380	330 380	-	6 771	6 771	330 380	330 380	-	6 771	6 771	13 462	0	13 462	0
OPE-2019-0065	348 333	145 820	145 820	-	35 574	35 574	142 715	142 715	-	38 679	38 679	166 940	-	166 940	-
OPE-2019-0067	111 728	96 328	96 328	-	-	-	95 728	95 728	-	-	-	15 400	600	15 400	600
OPE-2019-0068	73 202	73 202	73 202	-	-	-	73 202	73 202	-	-	-	-	-	-	-
OPE-2020-0026	336 538	164 186	164 186	-	172 191	172 191	150 338	150 338	-	183 147	183 147	161	2 892	161	2 892
OPE-2020-0028	640 152	639 660	639 660	-	-	-	564 681	564 681	-	-	-	492	74 980	492	74 980
OPE-2020-0036	56 408	48 056	48 056	-	-	-	48 056	48 056	-	-	-	8 352	-	8 352	-
OPE-2020-0042	350 000	153 625	153 625	-	78 390	78 390	153 625	153 625	-	78 390	78 390	117 985	-	117 985	-
OPE-2020-0057	62 955	62 955	62 955	-	-	-	62 955	62 955	-	-	-	-	-	-	-
OPE-2020-0060	151 000	89 906	89 906	-	49 995	49 995	89 906	89 906	-	49 976	49 976	11 099	19	11 099	19
OPE-2020-0061	150 020	43 007	43 007	-	-	-	43 007	43 007	-	-	-	107 012	-	107 012	-
OPE-2021-0001	221 980	188 912	188 912	-	30 345	30 345	168 709	168 709	-	59 228	59 228	2 723	8 680	2 723	8 680
OPE-2021-0002	247 755	158 570	158 570	-	46 619	46 619	158 424	158 424	-	46 765	46 765	42 566	-	42 566	-
OPE-2021-0016	100 320	98 029	98 029	-	-	-	97 952	97 952	-	-	-	2 291	76	2 291	76
OPE-2021-0018	475 322	295 830	295 830	-	162 171	162 171	288 320	288 320	-	169 477	169 477	17 322	204	17 322	204
OPE-2021-0038	69 784	9 280	9 280	-	6 944	6 944	9 280	9 280	-	6 944	6 944	53 561	-	53 561	-
OPE-2021-0040	35 424	-	-	-	6 804	6 804	-	-	-	6 804	6 804	28 620	-	28 620	-
OPE-2021-0045	140 026	-	-	-	64 850	64 850	-	-	-	64 850	64 850	75 176	-	75 176	-
OPE-2021-0046	59 177	23 981	23 981	-	-	-	23 981	23 981	-	-	-	35 196	-	35 196	-
OPE-2021-0047	40 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000	-	40 000	-
OPE-2021-0048	49 000	39 800	39 800	-	9 200	9 200	39 800	39 800	-	9 200	9 200	0	-	0	-
OPE-2021-0049	147 000	60 570	60 570	-	20 710	20 710	60 570	60 570	-	20 710	20 710	65 720	-	65 720	-
OPE-2021-0050	78 320	-	-	-	34 319	34 319	-	-	-	34 319	34 319	44 001	-	44 001	-
OPE-2021-0053	51 120	38 884	38 884	-	12 236	12 236	38 884	38 884	-	12 236	12 236	0	-	0	-
OPE-2021-0054	53 240	39 799	39 799	-	13 408	13 408	39 799	39 799	-	13 408	13 408	33	-	33	-
OPE-2021-0057	171 424	42 199	42 199	-	69 988	69 988	42 199	42 199	-	69 988	69 988	59 238	-	59 238	-
OPE-2021-0059	258 929	110 560	110 560	-	47 087	47 087	103 581	103 581	-	54 064	54 064	101 282	2	101 282	2
OPE-2021-0060	174 000	38 947	38 947	-	74 776	74 776	38 815	38 815	-	74 738	74 738	60 277	170	60 277	170

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		Restes calculés	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)			(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(11)
OPE-2021-0063	132 000	68 716	68 716	-	10 435	10 435	68 716	68 716	-	10 183	10 183	52 849	252	52 849	252
OPE-2021-0064	127 680	96 380	96 380	-	31 300	31 300	96 380	96 380	-	31 300	31 300	0	-	0	-
OPE-2021-0065	57 120	42 377	42 377	-	14 742	14 742	42 377	42 377	-	14 742	14 742	2	-	2	-
OPE-2021-0070	125 023	77 772	77 772	-	1 317	1 317	77 618	77 618	-	1 471	1 471	45 934	0	45 934	0
OPE-2021-0074	118 381	16 775	16 775	-	1 520	1 520	16 775	16 775	-	1 520	1 520	100 086	-	100 086	-
OPE-2021-0076	55 000	55 000	55 000	-	-	-	38 000	38 000	-	17 000	17 000	0	-	0	-
OPE-2021-0082	131 349	72 195	72 195	-	57 038	57 038	71 789	71 789	-	57 444	57 444	2 116	0	2 116	0
OPE-2021-0085	21 422	17 613	17 613	-	2 062	2 062	17 613	17 613	-	2 062	2 062	1 747	-	1 747	-
OPE-2022-0013	29 388	12 343	12 343	-	-	-	12 343	12 343	-	-	-	17 046	-	17 046	-
OPE-2022-0014	159 920	6 728	6 728	-	-	-	6 728	6 728	-	-	-	153 192	-	153 192	-
OPE-2022-0015	23 386	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 386	-	23 386	-
OPE-2022-0027	167 500	12 960	12 960	-	141 962	141 962	12 960	12 960	-	111 431	111 431	12 578	30 531	12 578	30 531
OPE-2022-0033	141 500	49 269	49 269	-	37 362	37 362	49 269	49 269	-	37 362	37 362	54 869	-	54 869	-
OPE-2022-0034	44 342	26 309	26 309	-	13 617	13 617	25 491	25 491	-	14 436	14 436	4 416	1	4 416	1
OPE-2022-0036	36 960	4 023	4 023	-	10 014	10 014	4 014	4 014	-	10 054	10 054	22 923	30	22 923	30
OPE-2022-0041	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 000	-	5 000	-
OPE-2022-0042	233 659	69 969	69 969	-	46 201	46 201	69 969	69 969	-	45 991	45 991	117 488	210	117 488	210
OPE-2022-0045	63 219	62 783	62 783	-	-	-	62 783	62 783	-	-	-	435	-	435	-
OPE-2022-0050	351 542	-	-	-	13 690	13 690	-	-	-	-	-	337 852	13 690	337 852	13 690
OPE-2022-0051	114 908	-	-	-	110 690	110 690	-	-	-	110 690	110 690	4 217	-	4 217	-
OPE-2022-0055	356 970	20 128	20 128	-	116 967	116 967	9 728	9 728	-	125 200	125 200	219 875	2 167	219 875	2 167
OPE-2022-0056	45 000	45 000	45 000	-	-	-	25 110	25 110	-	28 799	28 799	-	8 909	-	8 909
OPE-2022-0058	496 308	89 429	89 429	-	106 164	106 164	89 429	89 429	-	102 665	102 665	300 716	3 498	300 716	3 498
OPE-2022-0060	115 957	39 291	39 291	-	42 333	42 333	39 291	39 291	-	41 508	41 508	34 333	825	34 333	825
OPE-2022-0066	142 780	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	142 780	-	142 780	-
OPE-2022-0067	320 564	69 662	69 662	-	113 254	113 254	68 036	68 036	-	113 254	113 254	137 648	1 626	137 648	1 626
OPE-2022-0076	101 781	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	101 781	-	101 781	-
OPE-2022-0077	197 934	41 152	41 152	-	55 840	55 840	41 175	41 175	-	55 840	55 840	100 942	23	100 942	23
OPE-2022-0078	142 506	20 885	20 885	-	42 966	42 966	20 885	20 885	-	42 883	42 883	78 655	83	78 655	83
OPE-2022-0079	92 000	25 572	25 572	-	25 650	25 650	25 572	25 572	-	25 390	25 390	40 778	260	40 778	260
OPE-2022-0080	75 600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75 600	-	75 600	-
OPE-2022-0081	57 600	18 678	18 678	-	17 752	17 752	18 678	18 678	-	17 752	17 752	21 170	-	21 170	-
OPE-2022-0082	9 680	9 387	9 387	-	-	-	9 387	9 387	-	-	-	293	-	293	-
OPE-2023-0014	26 400	3 094	3 094	-	16 488	16 488	3 094	3 094	-	16 488	16 488	6 818	-	6 818	-
OPE-2023-0015	13 272	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 272	-	13 272	-
OPE-2023-0019	42 000	7 442	7 442	-	7 346	7 346	7 431	7 431	-	7 126	7 126	27 212	231	27 212	231
OPE-2023-0020	14 025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 025	-	14 025	-
OPE-2023-0023	114 118	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	114 118	-	114 118	-
OPE-2023-0027	26 880	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 880	-	26 880	-
OPE-2023-0033	38 482	8 406	8 406	-	-	-	8 117	8 117	-	-	-	30 076	289	30 076	289
OPE-2023-0045	105 000	59 409	59 409	-	40 348	40 348	59 409	59 409	-	40 348	40 348	5 242	-	5 242	-
OPE-2023-0050	132 720	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	132 720	-	132 720	-
OPE-2023-0051	20 382	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 382	-	20 382	-
OPE-2023-0052	18 375	8 897	8 897	-	8 061	8 061	8 897	8 897	-	8 061	8 061	1 418	-	1 418	-
OPE-2023-0054	158 760	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	158 760	-	158 760	-
OPE-2023-0056	62 790	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62 790	-	62 790	-
OPE-2023-0057	126 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	126 000	-	126 000	-
OPE-2023-0058	63 476	-	-	-	53 500	53 500	-	-	-	53 500	53 500	9 976	-	9 976	-
OPE-2023-0060	70 000	-	-	-	69 750	69 750	-	-	-	25 110	25 110	250	44 640	250	44 640
OPE-2023-0061	7 920	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 920	-	7 920	-

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		Restes calculés	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)			(12)=(1)-(3)-(6)
OPE-2023-0063	128 000	22 567	22 567	-	22 548	22 548	21 276	21 276	-	23 679	23 679	82 885	160	82 885	160
OPE-2023-0064	8 000	3 143	3 143	-	-	-	3 143	3 143	-	-	-	4 857	-	4 857	-
OPE-2023-0065	260 000	-	-	-	12 240	12 240	-	-	-	9 962	9 962	247 760	2 278	247 760	2 278
OPE-2023-0066	204 795	-	-	-	7 677	7 677	-	-	-	7 677	7 677	197 118	-	197 118	-
OPE-2023-0067	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000	-	20 000	-
OPE-2023-0069	210 984	-	-	-	378	378	-	-	-	378	378	210 606	0	210 606	0
OPE-2023-0070	35 000	-	-	-	201	201	-	-	-	201	201	34 799	-	34 799	-
OPE-2023-0071	8 879	7 327	7 327	-	1 304	1 304	7 327	7 327	-	1 304	1 304	248	-	248	-
OPE-2023-0072	219 750	-	-	-	20 895	20 895	-	-	-	20 895	20 895	198 855	-	198 855	-
OPE-2023-0073	18 091	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 091	-	18 091	-
OPE-2023-0075	116 101	-	-	-	4 134	4 134	-	-	-	4 134	4 134	111 967	-	111 967	-
OPE-2023-0076	61 779	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61 779	-	61 779	-
OPE-2023-0077	46 154	-	-	-	45 202	45 202	-	-	-	45 202	45 202	953	-	953	-
OPE-2023-0078	925 000	-	-	-	493 987	493 987	-	-	-	268 987	268 987	431 013	225 000	431 013	225 000
OPE-2023-0080	126 400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	126 400	-	126 400	-
OPE-2023-0081	48 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 000	-	48 000	-
OPE-2024-0009	185 000	-	-	-	13 778	13 778	-	-	-	13 778	13 778	171 222	-	171 222	-
OPE-2024-0010	21 000	-	-	-	12 328	12 328	-	-	-	12 078	12 078	8 672	250	8 672	250
OPE-2024-0022	238 000	-	-	-	122 000	122 000	-	-	-	-	-	116 000	122 000	116 000	122 000
OPE-2024-0024	881 973	-	-	-	60 133	60 133	-	-	-	39 183	39 183	821 840	20 950	821 840	20 950
OPE-2024-0027	15 065	-	-	-	1 782	1 782	-	-	-	1 631	1 631	13 283	151	13 283	151
OPE-2024-0035	111 006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	111 006	-	111 006	-
OPE-2024-0037	196 400	-	-	-	3 584	3 584	-	-	-	1 334	1 334	192 816	2 250	192 816	2 250
OPE-2024-0040	14 100	-	-	-	6 807	6 807	-	-	-	6 807	6 807	7 293	-	7 293	-
OPE-2024-0042	12 500	-	-	-	1 284	1 284	-	-	-	1 284	1 284	11 216	-	11 216	-
OPE-2024-0043	35 000	-	-	-	9 357	9 357	-	-	-	9 347	9 347	25 643	10	25 643	10
OPE-2024-0045	109 012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	109 012	-	109 012	-
OPE-2024-0046	3 023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 023	-	3 023	-
OPE-2024-0048	46 400	-	-	-	28 311	28 311	-	-	-	27 142	27 142	18 089	1 169	18 089	1 169
OPE-2024-0050	152 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	152 000	-	152 000	-
OPE-2024-0051	1 770	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 770	-	1 770	-
OPE-2024-0057	1 770	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 770	-	1 770	-
OPE-2024-0058	60 000	-	-	-	2 296	2 296	-	-	-	2 296	2 296	57 704	-	57 704	-
OPE-2024-0059	24 000	-	-	-	1 358	1 358	-	-	-	1 358	1 358	22 642	-	22 642	-
OPE-2024-0060	96 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	96 000	-	96 000	-
OPE-2024-0061	96 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	96 000	-	96 000	-
OPE-2024-0062	305 319	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	305 319	-	305 319	-
OPE-2024-0063	97 500	-	-	-	36 790	36 790	-	-	-	7 488	7 488	60 710	29 302	60 710	29 302
OPE-2024-0065	21 391	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 391	-	21 391	-
OPE-2024-0066	47 550	-	-	-	32 100	32 100	-	-	-	-	-	15 450	32 100	15 450	32 100
OPE-2024-0067	68 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	68 000	-	68 000	-
OPE-2024-0069	565 387	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	565 387	-	565 387	-
OPE-2024-0071	60 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60 000	-	60 000	-
OPE-2024-0072	139 267	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	139 267	-	139 267	-
OPE-2024-0073	3 728	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 728	-	3 728	-
OPE-2024-0075	112 000	-	-	-	38 361	38 361	-	-	-	969	969	73 639	37 392	73 639	37 392
OPE-2024-0077	64 240	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64 240	-	64 240	-
OPE-2024-0078	261 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	261 000	-	261 000	-
OPE-2024-0079	108 080	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108 080	-	108 080	-
Total contrats de recherche	19 101 944	5 691 806	5 691 806	-	3 237 023	3 237 023	5 507 247	5 507 247	-	2 781 801	2 781 801	10 173 114	639 782	10 173 114	639 782

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		Restes calculés			
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)		
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)		(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)		
CONV-2013-0036	242 000	194 270	194 270	-	25 236	25 236	197 193	197 193	-	25 572	25 572	22 494	-	3 259	22 494	-	3 259
OPE-2020-0058	416 105	252 799	252 799	-	92 816	92 816	238 127	238 127	-	99 094	99 094	70 490	8 394	70 490	8 394	-	8 394
OPE-2021-0077	51 407	44 077	44 077	-	-	-	41 268	41 268	-	-	-	7 330	2 809	7 330	2 809	-	2 809
OPE-2022-0048	657 998	264 198	264 198	-	156 809	156 809	224 318	224 318	-	153 067	153 067	236 992	43 621	236 992	43 621	-	43 621
OPE-2022-0057	75 301	44 455	44 455	-	18 324	18 324	41 323	41 323	-	20 366	20 366	12 523	1 090	12 523	1 090	-	1 090
OPE-2022-0063	333 700	79 351	79 351	-	125 318	125 318	62 803	62 803	-	141 859	141 859	129 031	6	129 031	6	-	6
OPE-2023-0022	90 332	80 408	80 408	-	-	-	80 473	80 473	-	-	-	9 924	65	9 924	65	-	65
OPE-2023-0046	271 000	17 912	17 912	-	99 562	99 562	17 912	17 912	-	99 562	99 562	153 526	-	153 526	-	-	-
OPE-2023-0055	71 525	-	-	-	36 697	36 697	-	-	-	33 899	33 899	34 828	2 798	34 828	2 798	-	2 798
OPE-2023-0068	8 833	7 110	7 110	-	-	-	3 591	3 591	-	3 409	3 409	1 722	110	1 722	110	-	110
OPE-2024-0011	289 356	-	-	-	99 868	99 868	-	-	-	100 123	100 123	189 488	255	189 488	255	-	255
OPE-2024-0018	15 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000	-	15 000	-	-	-
OPE-2024-0020	712 963	-	-	-	30 879	30 879	-	-	-	30 879	30 879	682 084	-	682 084	-	-	-
OPE-2024-0034	45 000	-	-	-	3 480	3 480	-	-	-	1 808	1 808	41 520	1 672	41 520	1 672	-	1 672
OPE-2024-0047	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 000	-	10 000	-	-	-
OPE-2024-0068	75 250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75 250	-	75 250	-	-	-
OPE-2024-0076	40 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000	-	40 000	-	-	-
Total contrats d'enseignement	3 405 770	984 580	984 580	-	688 987	688 987	907 009	907 009	-	709 638	709 638	1 732 202	56 920	1 732 202	56 920	-	56 920
Total autres contrats																	
Total	23 349 877	6 818 545	6 818 545	-	3 975 875	3 975 875	6 546 605	6 546 605	-	3 541 304	3 541 304	12 555 458	706 511	12 555 458	706 511	-	706 511
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :																	
Ss total personnel	9 145 853	2 674 942	2 674 942		1 429 586	1 429 586	2 674 942	2 674 942		1 429 586	1 429 586	5 041 325	-	5 041 325	-		
Ss total fonctionnement et intervention	8 482 076	2 354 174	2 354 174		1 203 433	1 203 433	2 311 020	2 311 020		1 144 643	1 144 643	4 924 469	101 944	4 924 469	101 944		
Ss total investissement	5 721 948	1 789 429	1 789 429		1 342 856	1 342 856	1 560 643	1 560 643		967 075	967 075	2 589 663	604 567	2 589 663	604 567		

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
	(1)	(14)				
OPE-2020-0050	500 000	0,00	500 000	500 000	-	-
OPE-2023-0059	79 100		79 100		39 550	39 550
OPE-2023-0074	200 000		200 000	100 000	-	100 000
OPE-2023-0079	63 064		63 064		31 532	31 532
Total programmes pluriannuels d'investissement	842 164	-	842 164	600 000	71 082	171 082
CONV-2011-0091	1 624 350		1 624 350	1 508 150	85 000	31 200
OPE-2018-0028	68 400		68 400	5 000	-	63 400
OPE-2018-0041	25 000		25 000	12 500	12 500	-
OPE-2018-0046	45 193		45 193	24 500	20 693	-
OPE-2018-0047	5 482		5 482	3 000	2 482	-
OPE-2018-0048	44 429		44 429	24 500	19 929	-
OPE-2018-0050	3 008		3 008	3 000	8	0
OPE-2018-0054	51 788		51 788	50 150	1 638	0
OPE-2019-0042	241 310		241 310	167 789	-	73 522
OPE-2019-0059	298 991		298 991	253 907	45 084	-
OPE-2019-0060	350 613		350 613	280 613	-	70 000
OPE-2019-0065	395 833		395 833	309 165	53 334	33 334
OPE-2019-0067	123 337		123 337	89 063	34 274	-
OPE-2019-0068	79 058		79 058	71 153	-	7 905
OPE-2020-0026	350 000		350 000	280 000	70 000	-
OPE-2020-0028	294 796		294 796	120 586	174 210	-
OPE-2020-0036	64 100		64 100	51 280	12 820	-
OPE-2020-0042	350 000		350 000	320 000	-	30 000
OPE-2020-0057	62 955		62 955	31 500	31 455	-
OPE-2020-0060	163 080		163 080	146 772	-	16 308
OPE-2020-0061	170 472		170 472	166 142	4 330	-
OPE-2021-0001	239 738		239 738	215 765	-	23 973
OPE-2021-0002	267 515		267 515	240 162	677	26 676
OPE-2021-0016	114 000		114 000	76 000	38 000	-
OPE-2021-0018	539 834		539 834	439 397	2 230	98 207
OPE-2021-0038	79 300		79 300	65 000	14 300	-
OPE-2021-0040	40 255		40 255	26 000	14 255	-
OPE-2021-0045	159 121		159 121	119 121	-	40 000
OPE-2021-0046	59 177		59 177	29 677	-	29 500
OPE-2021-0047	40 000		40 000	20 000	-	20 000
OPE-2021-0048	49 000		49 000	24 500	-	24 500
OPE-2021-0049	147 000		147 000	24 500	-	122 500
OPE-2021-0050	89 000		89 000	53 400	35 600	-

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
OPE-2021-0053	51 120		51 120	46 008	5 112	-
OPE-2021-0054	53 240		53 240	47 916	5 324	-
OPE-2021-0057	194 800		194 800	130 890	63 910	-
OPE-2021-0059	290 000		290 000	174 000	58 000	58 000
OPE-2021-0060	194 880		194 880	116 928	38 976	38 976
OPE-2021-0063	150 000		150 000	130 000	-	20 000
OPE-2021-0064	133 000		133 000	73 150	39 900	19 950
OPE-2021-0065	59 000		59 000	32 450	17 700	8 850
OPE-2021-0070	142 045		142 045	110 198	31 847	-
OPE-2021-0074	134 524		134 524	121 071	13 453	-
OPE-2021-0076	59 783		59 783	39 856	19 927	-
OPE-2021-0082	148 989		148 989	74 981	37 258	36 750
OPE-2021-0085	24 326		24 326	125	24 202	-
OPE-2022-0013	34 986		34 986	29 856	5 130	-
OPE-2022-0014	190 381		190 381	-	190 381	-
OPE-2022-0015	27 841		27 841	21 657	-	6 184
OPE-2022-0027	182 065		182 065	90 000	45 000	47 065
OPE-2022-0033	158 480		158 480	95 088	31 696	31 696
OPE-2022-0034	52 621		52 621	18 621	17 000	17 000
OPE-2022-0036	42 000		42 000	28 000	14 000	-
OPE-2022-0041	5 000		5 000	2 000	-	3 000
OPE-2022-0042	278 166		278 166	40 000	94 021	144 145
OPE-2022-0045	75 219		75 219	60 219	15 000	-
OPE-2022-0050	418 503		418 503	239 830	-	178 673
OPE-2022-0051	136 725		136 725	77 000	41 368	18 356
OPE-2022-0055	424 964		424 964	175 462	52 919	196 583
OPE-2022-0056	45 000		45 000	22 500	-	22 500
OPE-2022-0058	595 570		595 570	214 405	107 203	273 962
OPE-2022-0060	138 044		138 044	-	-	138 044
OPE-2022-0066	169 977		169 977	85 000	59 500	25 477
OPE-2022-0067	362 237		362 237	144 894	72 447	144 896
OPE-2022-0076	121 167		121 167	74 305	-	46 862
OPE-2022-0077	223 602		223 602	89 734	44 622	89 246
OPE-2022-0078	161 032		161 032	56 360	24 154	80 518
OPE-2022-0079	109 524		109 524	79 524	-	30 000
OPE-2022-0080	90 000		90 000	45 000	22 500	22 500
OPE-2022-0081	60 000		60 000	15 000	18 000	27 000
OPE-2022-0082	11 000		11 000		3 000	8 000
OPE-2023-0014	30 000		30 000	20 000	10 000	-
OPE-2023-0015	15 800		15 800	-	15 800	-
OPE-2023-0019	50 000		50 000	20 000	15 000	15 000
OPE-2023-0020	16 696		16 696	-	16 696	-
OPE-2023-0023	129 680		129 680	16 210	48 630	64 840
OPE-2023-0027	32 000		32 000	10 700	10 700	10 600

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
OPE-2023-0033	45 812		45 812		45 812	-
OPE-2023-0045	125 000		125 000		30 687	94 313
OPE-2023-0050	158 000		158 000		39 500	118 500
OPE-2023-0051	24 265		24 265		24 265	-
OPE-2023-0052	21 875		21 875	10 938	10 938	-
OPE-2023-0054	189 000		189 000	88 830	33 390	66 780
OPE-2023-0056	68 250		68 250		38 865	29 385
OPE-2023-0057	150 000		150 000	70 000	40 000	40 000
OPE-2023-0058	75 567		75 567	37 784	-	37 783
OPE-2023-0060	70 000		70 000		-	70 000
OPE-2023-0061	9 000		9 000		9 000	-
OPE-2023-0063	160 000		160 000		45 000	115 000
OPE-2023-0064	10 000		10 000		-	10 000
OPE-2023-0065	295 100		295 100	59 020	59 020	177 060
OPE-2023-0066	232 442		232 442	46 488	46 488	139 466
OPE-2023-0067	25 000		25 000		25 000	-
OPE-2023-0069	263 730		263 730	79 119	105 492	79 119
OPE-2023-0070	39 725		39 725	7 945	7 945	23 835
OPE-2023-0071	10 570		10 570		10 570	-
OPE-2023-0072	249 416		249 416	49 883	49 883	149 650
OPE-2023-0073	22 614		22 614		22 614	-
OPE-2023-0075	131 774		131 774		52 708	79 066
OPE-2023-0076	77 224		77 224		50 000	27 224
OPE-2023-0077	57 693		57 693		57 693	-
OPE-2023-0078	925 000		925 000		450 000	475 000
OPE-2023-0080	158 000		158 000		92 000	66 000
OPE-2023-0081	60 000		60 000		60 000	-
OPE-2024-0009	199 800		199 800		99 900	99 900
OPE-2024-0010	22 680		22 680		11 340	11 340
OPE-2024-0022	238 000		238 000		115 000	123 000
OPE-2024-0024	1 095 383		1 095 383		219 077	876 306
OPE-2024-0027	17 935		17 935		5 381	12 555
OPE-2024-0035	138 757		138 757		-	138 757
OPE-2024-0037	245 500		245 500		171 850	73 650
OPE-2024-0040	17 625		17 625		-	17 625
OPE-2024-0042	15 625		15 625		10 625	5 000
OPE-2024-0043	43 750		43 750		20 000	23 750
OPE-2024-0045	136 265		136 265		70 000	66 265
OPE-2024-0046	3 778		3 778		-	3 778
OPE-2024-0048	58 000		58 000		-	58 000
OPE-2024-0050	190 000		190 000		70 240	119 760
OPE-2024-0051	2 213		2 213		-	2 213
OPE-2024-0057	2 213		2 213		-	2 213
OPE-2024-0058	75 000		75 000		30 000	45 000

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
OPE-2024-0059	30 000		30 000		20 000	10 000
OPE-2024-0060	120 000		120 000		-	120 000
OPE-2024-0061	120 000		120 000		-	120 000
OPE-2024-0062	381 649		381 649		-	381 649
OPE-2024-0063	97 500		97 500		-	97 500
OPE-2024-0065	26 738		26 738		18 548	8 190
OPE-2024-0066	50 000		50 000		-	50 000
OPE-2024-0067	85 000		85 000		-	85 000
OPE-2024-0069	565 387		565 387		406 490	158 897
OPE-2024-0071	75 000		75 000		-	75 000
OPE-2024-0072	174 084		174 084		43 521	130 563
OPE-2024-0073	4 660		4 660		-	4 660
OPE-2024-0075	140 000		140 000		-	140 000
OPE-2024-0077	80 300		80 300		10 000	70 300
OPE-2024-0078	326 250		326 250		125 000	201 250
OPE-2024-0079	135 100		135 100		67 550	67 550
total contrats de recherche	21 229 371	-	21 229 371	8 571 237	4 924 585	7 733 548
CONV-2013-0036	242 000		242 000	222 000	20 000	-
OPE-2020-0058	391 505		391 505	233 105	400	158 000
OPE-2021-0077	51 407		51 407	44 583	6 824	-
OPE-2022-0048	650 118		650 118	300 098	150 000	200 020
OPE-2022-0057	75 301		75 301	63 060	12 194	47
OPE-2022-0063	333 700		333 700	166 850	-	166 850
OPE-2023-0022	90 332		90 332	81 525	8 807	-
OPE-2023-0046	292 680		292 680	263 412	-	29 268
OPE-2023-0055	71 525		71 525	57 220	-	14 305
OPE-2023-0068	9 601		9 601		9 601	-
OPE-2024-0011	289 356		289 356		144 678	144 678
OPE-2024-0018	15 000		15 000		2 083	12 917
OPE-2024-0020	770 000		770 000		346 500	423 500
OPE-2024-0034	45 000		45 000		15 000	30 000
OPE-2024-0047	10 000		10 000		2 000	8 000
OPE-2024-0068	75 250		75 250		60 200	15 050
OPE-2024-0076	40 000		40 000		-	40 000
Total contrats d'enseignement	3 452 775	-	3 452 775	1 431 854	778 287	1 242 634
Total	25 524 309	-	25 524 309	10 603 091	5 773 955	9 147 264

Compte financier 2024

-

Pour information

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Formation initiale et continue	4 646 002	4 646 002	538 488	472 848	457 996	472 144	5 642 486	5 590 994
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence								
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	4 606 476	4 606 476	522 499	459 166	457 996	472 144	5 586 971	5 537 786
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	39 526	39 526	15 989	13 682			55 515	53 208
D105 - Bibliothèques et documentation	160 109	160 109	30 380	14 442			190 489	174 551
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé								
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies								
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	6 448 244	6 448 244	1 439 967	1 265 311	1 551 765	1 201 167	9 439 975	8 914 721
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies								
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement								
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société								
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale								
D113 - Diffusion des savoirs et musées								
D114 - Immobilier	538 736	538 736	1 057 830	1 331 169	310 881	230 811	1 907 446	2 100 716
D115 - Pilotage et support	1 801 571	1 801 571	1 110 188	1 190 382	65 451	56 202	2 977 210	3 048 155
Etudiants	-	-	252 103	248 664	-	-	252 103	248 664
D201 - Aides directes aux étudiants	-	-	164 010	160 971	-	-	164 010	160 971
D202 - Aides indirectes							-	-
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	-	-	88 093	87 693	-	-	88 093	87 693
TOTAL	13 594 663	13 594 663	4 428 955	4 522 816	2 386 093	1 960 324	20 409 710	20 077 802
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B							261 862	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								Total (C)
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
SCSP	12 524 277								12 524 277
Droits d'inscriptions					513 093				513 093
Formation continue, diplômes propres et VAE					26 217				26 217
Taxe d'apprentissage					143 319				143 319
Contrats et prestations de recherche hors ANR					2 679 913				2 679 913
Valorisation									-
ANR investissements d'avenir				107 203					107 203
ANR hors investissements d'avenir				696 225					696 225
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				723 149					723 149
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				832 810					832 810
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		348 500		539 191					887 691
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									-
Autres recettes			55 253	7 362	1 143 152				1 205 768
TOTAL	12 524 277	348 500	55 253	2 905 940	4 505 694	-	-	-	20 339 664
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C									-

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			Budget rectificatif 2024_01		Exécution 20234		Écart exécution - budget rectificatif 2024	
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)	Débit (c1)	Crédit (c2)	Débit (c1)	Crédit (c2)
Bourses de mobilité	C 46711	aide à la mobilité internationale	25 700		25 700		-	-
	C 46711	aide à la mobilité internationale		25 700		25 700	-	-
TOTAL			25 700	25 700	25 700	25 700	-	-

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Tableau 7 - EPSCP
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) Solde Initial (début de mois)	8 261 988,08	10 495 976,10	10 826 280,69	10 171 097,09	10 993 154,66	9 970 024,10	8 701 765,13	12 742 228,29	10 886 031,16	9 555 525,26	10 761 603,05	9 609 089,83	8 261 988,08
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	0,00	3 609 804,75	499 562,92	4 193 398,93	357 069,44	731 540,10	4 815 927,41	309 338,02	485 526,52	2 063 767,05	1 201 993,69	2 071 735,00	20 339 663,83
Subvention pour charges de service public	0,00	3 086 381,00	46 162,00	3 086 381,00	0,00	0,00	4 424 966,00	0,00	0,00	1 850 143,00	0,00	30 244,00	12 524 277,00
Subvention pour charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements de l'Etat	0,00	346 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	348 500,00
Fiscalité affectée	0,00	28 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 173,11	0,00	0,00	55 253,11
Autres financements publics	0,00	106 294,00	194 476,67	112 551,43	292 326,83	178 262,95	193 097,00	0,00	334 034,56	55 279,00	565 000,00	874 617,55	2 905 939,99
Recettes propres	0,00	42 549,75	258 924,25	994 466,50	64 742,61	553 277,15	197 864,41	309 338,02	151 491,96	131 171,94	636 993,69	1 164 873,45	4 505 693,73
A2. Recettes budgétaires fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A3. Opérations non budgétaires	3 627 849,97	-2 859 883,01	578 232,03	-576 696,35	49 244,52	-301 461,59	101 285,52	182 986,58	316 031,23	771 857,06	-350 292,34	-490 408,61	1 048 745,01
Emprunts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations gérées en compte de tiers	3 627 849,97	-2 859 883,01	578 232,03	-576 696,35	49 244,52	-301 461,59	101 285,52	182 986,58	316 031,23	771 857,06	-350 292,34	-490 408,61	1 048 745,01
TVA encaissée	0,00	3 000,00	41 361,00	195 694,04	47 718,29	12 816,00	31 449,70	60 827,07	43 801,33	4 475,00	65 502,17	170 638,88	677 283,48
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers : encaissements	0,00	0,00	8 320,00	0,00	0,00	12 480,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	4 500,00	25 700,00
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	3 627 849,97	-2 862 883,01	528 551,03	-772 390,39	1 526,23	-326 757,59	69 835,82	122 159,51	272 229,90	766 982,06	-415 794,51	-665 547,49	345 761,53
A. TOTAL	3 627 849,97	749 921,74	1 077 794,95	3 616 702,58	406 313,96	430 078,51	4 917 212,93	492 324,60	801 557,75	2 835 624,11	851 701,35	1 581 326,39	21 388 408,84
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	204 449,20	388 567,67	2 780 870,13	1 593 257,79	2 567 142,63	558 577,89	1 907 948,25	7 291,71	3 187 612,77	1 707 325,67	1 897 266,41	3 277 491,73	20 077 801,85
Personnel	29 191,36	20,25	2 288 893,02	1 062 081,46	2 270 262,40	0,00	1 110 599,34	0,00	2 340 810,84	1 183 373,64	1 074 276,11	2 235 154,09	13 594 662,51
Fonctionnement	159 452,02	371 317,92	424 725,86	437 837,45	251 323,32	376 312,46	591 768,35	6 645,00	371 914,74	412 244,92	539 775,70	579 497,77	4 522 815,51
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	15 805,82	17 229,50	67 251,25	93 338,88	45 556,91	182 265,43	205 580,56	646,71	474 887,19	111 707,11	283 214,60	462 839,87	1 960 323,83
B2. Dépenses sur recettes fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B3. Opérations non budgétaires	1 189 412,75	31 049,48	-1 047 891,58	1 201 387,22	-1 137 698,11	1 139 759,59	-1 031 198,48	2 341 230,02	-1 055 549,12	-77 779,35	106 948,16	-806 628,12	853 042,46
Emprunts : remboursement en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations gérées en compte de tiers	1 189 412,75	31 049,48	-1 047 891,58	1 201 387,22	-1 137 698,11	1 139 759,59	-1 031 198,48	2 341 230,02	-1 055 549,12	-77 779,35	106 948,16	-806 628,12	853 042,46
TVA décaissée	75 009,09	28 775,00	57 208,00	45 545,00	19 765,73	32 541,43	81 965,88	337,99	105 056,64	29 419,50	66 475,08	122 287,00	664 386,34
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers : décaissements	0,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	12 000,00	2 400,00	0,00	2 400,00	25 700,00
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	1 114 403,66	-2 125,52	-1 105 099,58	1 155 842,22	-1 157 463,84	1 102 718,16	-1 113 164,36	2 340 892,03	-1 172 605,76	-109 598,85	40 473,08	-931 315,12	162 956,12
B. TOTAL	1 393 861,95	419 617,15	1 732 978,55	2 794 645,01	-1 429 444,52	1 698 337,48	876 749,77	2 348 521,73	-2 132 063,85	1 629 546,32	2 004 214,57	2 470 863,61	20 930 844,31
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	2 233 988,02	330 304,59	-655 183,60	822 057,57	-1 023 130,56	-1 268 258,97	4 040 463,16	-1 856 197,13	-1 330 505,90	1 206 077,79	-1 152 513,22	-889 537,22	457 564,53
SOLDE CUMULE (1) + (2)	10 495 976,10	10 826 280,69	10 171 097,09	10 993 154,66	9 970 024,10	8 701 765,13	12 742 228,29	10 886 031,16	9 555 525,26	10 761 603,05	9 609 089,83	8 719 552,61	8 719 552,61

dont trésorerie fléchée = A2 - B2	0,00
dont trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3	195 702,55

* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (tableau 4)

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		367 651	367 651	0	0	
Recettes fléchées (b)	500 000	-	-	-	-	500 000
Financements de l'État fléchés						-
Autres financements publics fléchés	500 000					500 000
Recettes propres fléchées						-
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	132 349	-	367 651	-	-	500 000
Personnel						
AE=CP						-
Fonctionnement						
AE	30					30
CP	8 076					8 076
Intervention						
AE						-
CP						-
Investissement						
AE	138 878		361 092			499 970
CP	124 274		367 651			491 924
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	367 651	-	367 651	-	-	-

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	367 651	367 651	0	0	0	0

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

		Prévision pluriannuelle
Opération	Nature	Coût total de l'opération
		(1)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	842 164
Total Dépenses d'investissement.1		842 164
Contrats de recherche	Personnel	8 500 244
	Fonctionnement et intervention	6 619 466
	Investissement	3 982 234
Total contrat de recherche.2		19 101 944
Contrat de formation continue	Personnel	
	Fonctionnement et intervention	
	Investissement	
Total contrat de formation continue.3		0
Contrat d'enseignement	Personnel	645 609
	Fonctionnement et intervention	1 862 610
	Investissement	897 550
Total contrat d'enseignement.4		3 405 770
Autres contrats	Personnel	0
	Fonctionnement et intervention	0
	Investissement	0
Total autres contrats.5		0
	Ss total personnel	9 145 853
	Ss total fonctionnement et intervention	8 482 076
	Ss total investissement	5 721 948
TOTAL		23 349 877

Exécution						Restes à payer	Restes à réaliser	
AE consommées les années antérieures à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
142 158	49 865	192 023	132 349	49 865	182 214	9 809	650 141	659 950
142 158	49 865	192 023	132 349	49 865	182 214	9 809	650 141	659 950
2 630 076	1 283 954	3 914 030	2 630 076	1 283 954	3 914 030	0	4 586 214	4 586 214
1 685 040	916 123	2 601 163	1 642 373	850 850	2 493 223	107 940	4 018 303	4 126 243
1 376 691	1 036 946	2 413 637	1 234 797	646 997	1 881 794	531 842	1 568 597	2 100 439
5 691 806	3 237 023	8 928 829	5 507 247	2 781 801	8 289 048	639 782	10 173 114	10 812 896
	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
44 867	145 632	190 498	44 867	145 632	190 498	0	455 111	455 111
669 134	287 310	956 444	668 646	293 793	962 440	-5 996	906 166	900 171
270 580	256 046	526 625	193 496	270 213	463 709	62 916	370 925	433 841
984 580	688 987	1 673 567	907 009	709 638	1 616 647	56 920	1 732 202	1 789 123
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 674 942	1 429 586	4 104 528	2 674 942	1 429 586	4 104 528	0	5 041 325	5 041 325
2 354 174	1 203 433	3 557 607	2 311 020	1 144 643	3 455 663	101 944	4 924 469	5 026 413
1 789 429	1 342 856	3 132 285	1 560 643	967 075	2 527 718	604 567	2 589 663	3 194 230
6 818 545	3 975 875	10 794 420	6 546 605	3 541 304	10 087 909	706 511	12 555 458	13 261 968

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision
		Financement de l'opération (11)
Dépenses d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	200 000
	Autres financements publics**	642 164
	Autres financements***	
Total PPI.1		842 164
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	0
	Autres financements publics**	10 509 870
	Autres financements***	10 719 500
Total contrat de recherche.2		21 229 371
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*	
	Autres financements publics**	
	Autres financements***	
Total contrat de formation continue.3		0
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	780 000
	Autres financements publics**	2 230 337
	Autres financements***	442 438
Total contrat d'enseignement.4		3 452 775
Autres contrats	Financement de l'Etat*	
	Autres financements publics**	
	Autres financements***	
Total autres contrats.5		0
Ss total financement de l'Etat		980 000
Ss total autres financements publics		13 382 371
Ss total autres financements		11 161 938
TOTAL		25 524 309

Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Encaissements des années antérieures à N (12)	Encaissement réalisés en N (13)	Reste à encaisser en N+1 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13)
100 000	0	100 000
500 000	71 082	71 082
		0
600 000	71 082	171 082
0	0	0
3 903 007	2 453 687	4 153 176
4 668 230	2 470 898	3 580 372
8 571 237	4 924 585	7 733 548
		0
		0
		0
0	0	0
	348 500	431 500
1 128 223	373 896	728 217
303 630	55 891	82 917
1 431 854	778 287	1 242 634
		0
		0
		0
0	0	0
100 000	348 500	531 500
5 531 231	2 898 665	4 952 476
4 971 860	2 526 790	3 663 289
10 603 091	5 773 955	9 147 264

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Ressources propres et autres recettes fléchés

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Budget rectificatif 2024_01	Exécution 2024		
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	878 076	878 076	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	4 074 576	4 074 576	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-4 187 411	-4 187 411	
	4	Niveau initial de la trésorerie	8 261 988	8 261 988	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	371 812	371 812	
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	7 890 176	7 890 176	
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	21 234 410	20 409 710	
	6	Résultat patrimonial	279 423	-200 734	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	1 109 423	676 248	
	8	Variation du fonds de roulement	-669 077	-802 948	
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0	0	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0	0
		Variation des stocks	+ / -		
		Charges sur créances irrécouvrables	-		
		Produits divers de gestion courante	+		
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-213 495	-1 064 810
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	718 858	-1 120 009
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-1 037 003	275 551
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	483 124	483 124
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-378 474	-703 476
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-	455 582	261 862
	12.a	Recettes budgétaires			
12.b	Crédits de paiement ouverts				
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-805 448	-195 703	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		349 866	457 565	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		0	0	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		349 866	457 565	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-1 018 943	-1 260 512	
16	Variation des restes à payer		248 300	-546 167	
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	1 126 376	331 908	
	18	Niveau final du fonds de roulement	3 405 499	3 271 629	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-5 206 354	-5 447 924	
	20	Niveau final de la trésorerie	8 611 853	8 719 552	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	371 812	371 812	
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	8 240 041	8 347 740	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale



COMPTES ANNUELS 2024

**L'Agent comptable
David Martin**

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
FLUX DE TRESORERIE	7
ANNEXE	8
EN SYNTHESE	8
PREAMBULE.....	11
I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION	11
I-1) FAITS CARACTERISTIQUES :	11
I-2) PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	11
I-2-1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	12
I-2-2) SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT	13
I-2-3) RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L’EXERCICE	13
II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	14
<i>II-1) ACTIF IMMOBILISE.....</i>	<i>14</i>
II-1-1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	15
II-1-2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15
II-1-3) IMMOBILISATIONS EN COURS.....	16
II-1-4) IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	16
II-2) AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS.....	16
II-2-1) AMORTISSEMENTS	17
II-2-2) DEPRECIATIONS	17
II-3) STOCKS ET EN-COURS	18
II-4) CREANCES.....	18
II-5) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	19
II-6) FONDS PROPRES.....	19
II-7) RESERVES.....	19
II-8) PROVISIONS.....	19
II-9) DETTES NON FINANCIERES.....	19
II-10) ÉCHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	20
III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	21
III-1) PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	21
III-3) CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS.....	22
IV-4) ENGAGEMENTS HORS BILAN	22

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT :

BILAN - Partie ACTIF				
ACTIF	MONTANT BRUT 2024	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 2024	MONTANT NET 2024	TOTAUX EX.2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	453 244,91	401 880,05	51 364,86	74 147,82
Immobilisations corporelles	56 297 867,20	37 627 827,73	18 670 039,47	19 144 572,66
Terrains	3 540 028,39	5 929,02	3 534 099,37	3 534 633,65
Constructions	23 374 316,65	12 603 726,72	10 770 589,93	11 755 398,22
Installations techniques, matériels, et outillages	24 257 042,10	21 326 810,20	2 930 231,90	2 495 353,04
Collections	2 547,48	2 292,75	254,73	254,73
Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	4 547 738,53	3 689 069,04	858 669,49	853 923,73
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	576 194,05	0,00	576 194,05	505 009,29
Avances et acomptes sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	243,92	0,00	243,92	243,92
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	56 751 356,03	38 029 707,78	18 721 648,25	19 218 964,40
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	7 490 647,93	156 122,52	7 334 525,41	5 479 992,57
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	248 845,68		248 845,68	303 079,52
Créances clients et comptes rattachés	7 119 558,07	156 122,52	6 963 435,55	5 000 742,96
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00		0,00	0,00
Avances et acomptes versés sur commandes	77 184,00		77 184,00	160 308,00
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00		0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs	45 060,18	0,00	45 060,18	15 862,09
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)	98 447,66		98 447,66	83 267,50
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	7 589 095,59	156 122,52	7 432 973,07	5 563 260,07
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	8 719 552,61		8 719 552,61	8 260 913,08
Autres	0,00		0,00	1 075,00
TOTAL TRESORERIE	8 719 552,61	0,00	8 719 552,61	8 261 988,08
Comptes de régularisation	0,00		0,00	0,00
Ecart de conversion Actif	0,00		0,00	0,00
TOTAL GENERAL	73 060 004,23	38 185 830,30	34 874 173,93	33 044 212,55

BILAN - Partie PASSIF

PASSIF	MONTANT 2024	TOTAUX EX. 2023
FONDS PROPRES		
Financements reçus	13 499 630,00	14 633 216,00
Financement de l'actif par l'Etat	10 990 236,06	11 550 253,11
Financement de l'actif par des tiers	2 509 393,94	3 082 962,89
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	8 313 830,47	7 974 199,43
Report à nouveau	174 371,73	174 371,73
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-200 733,96	339 631,04
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES	21 787 098,24	23 121 418,20
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	28 000,00	16 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28 000,00	16 000,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0,00	0,00
Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	0,00	0,00
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 447 097,82	1 227 011,32
Dettes fiscales et sociales	581 438,83	529 526,61
Avances et acomptes reçus	7 602 435,82	5 524 059,96
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositif	0,00	0,00
Autres dettes non financières	185 433,43	17 634,19
Produits constatés d'avance	3 242 669,80	2 608 562,28
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	13 059 075,70	9 906 794,36
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	0,00	0,00
TOTAL TRESORERIE	0,00	0,00
Comptes de régularisation	0,00	0,00
Ecart de conversion Passif	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	34 874 173,94	33 044 212,56

PRODUITS	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	12 557 625,87	12 567 072,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	2 275 334,98	2 274 830,59
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'État et des autres entités publiques	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Produits de la fiscalité affectée	55 253,11	53 142,69
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activités)		
Vente de biens ou prestations de services	3 759 767,94	3 926 179,93
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
Autres produits de gestion	263 119,65	16 075,45
Production stockée et immobilisée	0,00	4 429,15
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Autres produits		
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	0,00	38 622,27
Reprise du financement rattaché à un produit	1 695 634,12	1 800 244,71
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	20 606 735,67	20 680 596,79
PRODUITS FINANCIERS		
Produit des participations et prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
Résultat de l'activité (perte)	200 733,96	0,00
TOTAL PRODUITS	20 807 469,63	20 680 596,79

Agrégé (Etablissement principal / BA / SACD)

CHARGES	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats		
Achats	11 150,61	7,85
Consommations		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation de stocks	3 855 109,45	3 686 456,22
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	8 289 321,17	8 074 342,88
Charges sociales	5 065 977,91	5 021 147,98
Intéressement et participation	0,00	0,00
Autres charges de personnel	12 926,47	116 368,30
Autres Charges		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1 000 367,66	1 246 031,45
Dotations		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des charges cédés	2 572 616,36	2 196 611,07
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	20 807 469,63	20 340 965,75
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages	0,00	0,00
Transferts aux entreprises	0,00	0,00
Transferts aux collectivités territoriales	0,00	0,00
Transferts aux autres collectivités	0,00	0,00
Autres Charges		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations		
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	0,00	0,00
Engagements fonds dédiés		
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	20 807 469,63	20 340 965,75
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00
Résultat de l'activité (bénéfice)	0,00	339 631,04
TOTAL CHARGES	20 807 469,63	20 680 596,79

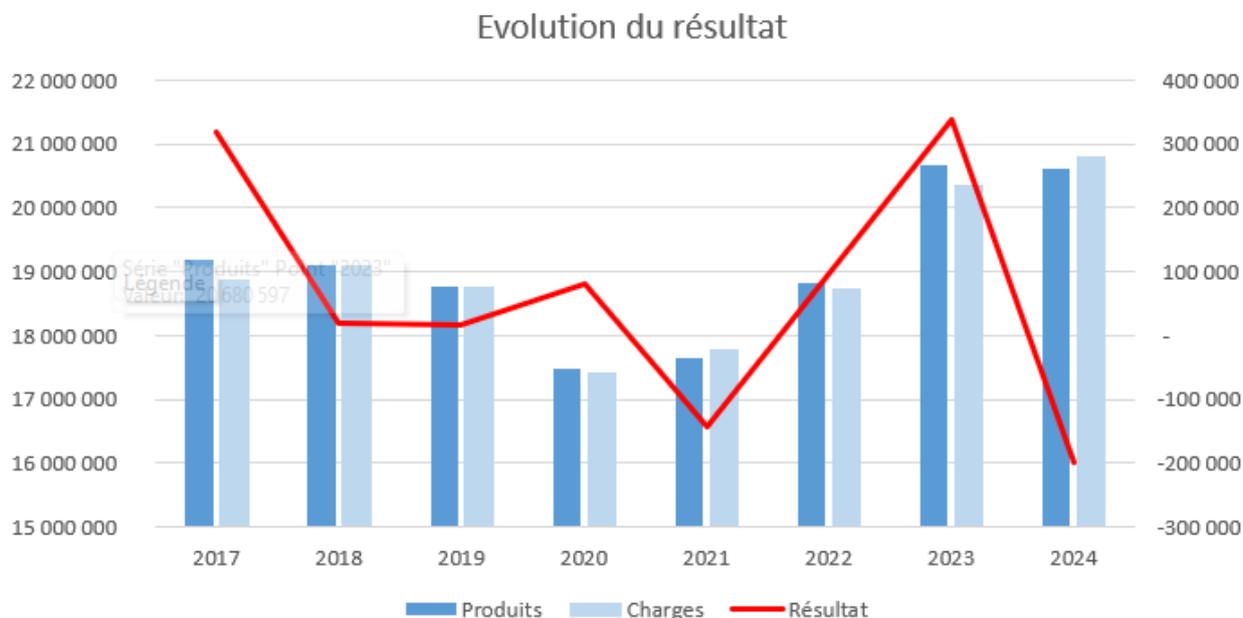
FLUX DE TRESORERIE

Flux de trésorerie		
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>		
ENCAISSEMENTS	20 339 663,83	20 105 697,91
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	15 833 970,10	16 549 221,12
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	4 505 693,73	3 556 476,79
DECAISSEMENTS		
Charges de fonctionnement	18 117 478,02	18 522 790,87
Charges de personnel	13 594 662,51	14 404 168,60
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	4 522 815,51	4 118 622,27
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre	0,00	0,00
TOTAL (I)	2 222 185,81	1 582 907,04
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
ENCAISSEMENTS	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations incorporelles		0,00
Cessions d'immobilisations corporelles	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DECAISSEMENTS	1 960 323,83	1 020 713,48
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3 400,00	42 518,15
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 059 900,21	873 507,56
Acquisitions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	- 102 976,38 €	104 687,77
TOTAL (II)	-1 960 323,83	-1 020 713,48
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
ENCAISSEMENTS	1 023 045,01	548 581,02
Dotations en capitaux propres	0,00	0,00
Emissions d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	1 023 045,01	548 581,02
DECAISSEMENTS	827 342,46	-438 577,64
Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	827 342,46	-438 577,64
TOTAL (III)	195 702,55	987 158,66
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GEREES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS</u>		
ENCAISSEMENTS	25 700,00	16 000,00
DECAISSEMENTS	25 700,00	16 000,00
TOTAL (IV)	0,00	0,00
VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV)	457 564,53	1 549 352,22
TRESORERIE A L'OUVERTURE	8 261 988,08	6 712 635,86
TRESORERIE A LA CLOTURE	8 719 552,61	8 261 988,08

ANNEXE

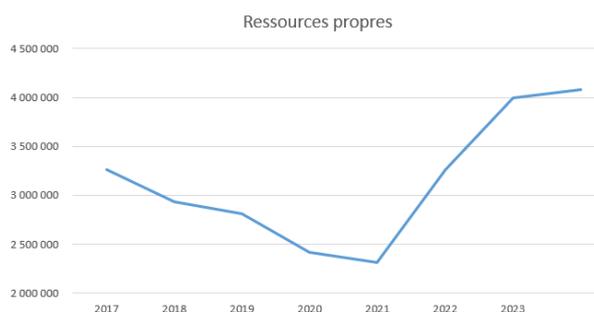
EN SYNTHÈSE

L'ENSMA dégage en 2024 une perte comptable de 200 733,96 €. Après avoir redressé de manière linéaire ses comptes depuis le déficit de 2021, l'école retrouve un résultat déficitaire cette année.



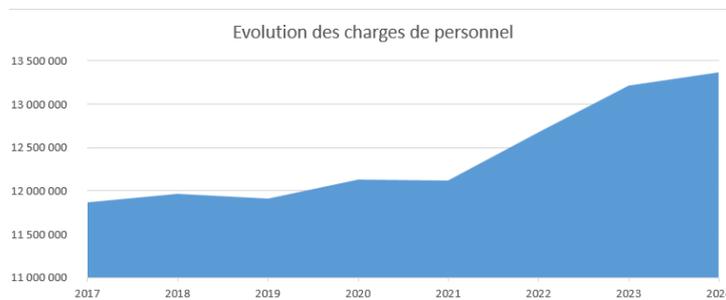
Ce résultat est consécutif à une stagnation de l'activité (- 74 K€) alors que les charges continuent d'augmenter (+ 467 K€). Le bénéfice de 2023 s'élevait à 340 K€.

L'activité propre de l'ENSMA progresse peu pour se fixer à 4,08 M€. Pour mémoire, les droits de scolarité s'élèvent à 495 701 €, les prestations de recherche 2,08 M€.

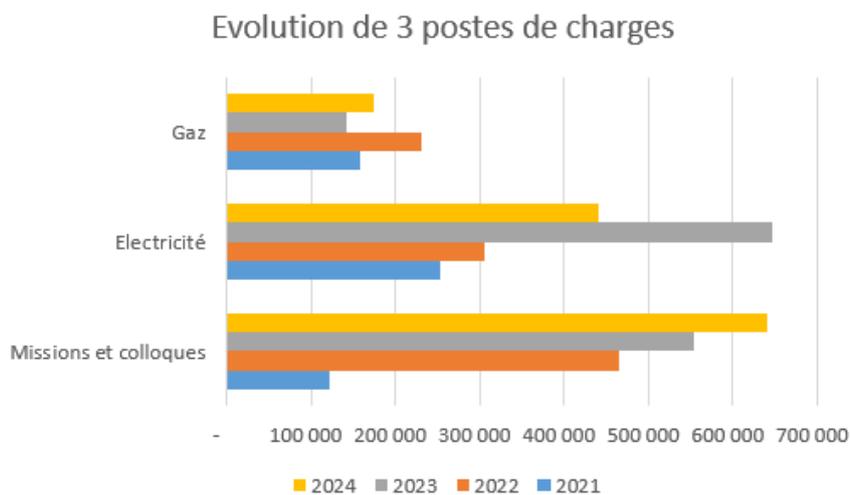


Dans ce contexte, les subventions publiques stagnent à moins de 15 M€, dont la subvention de charge pour service public (SCSCP) à 12,5 M€.

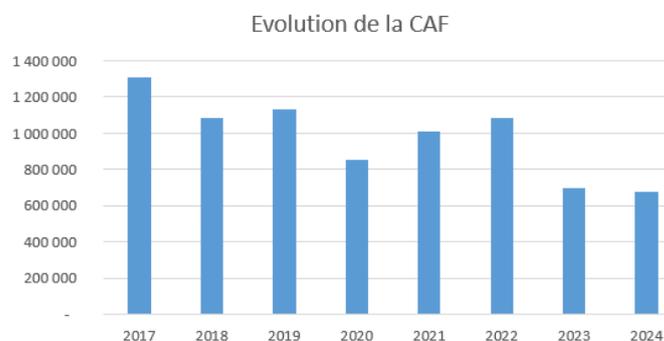
Du côté des dépenses, les charges de personnel poursuivent leur progression mais dans une moindre mesure que les 2 dernières années, marquées par un cycle de revalorisation : 13,4 M€ environ. Elles ont progressé de 13% depuis 2017.



En-dehors des charges de personnel, représentant 73% des charges réelles (décaissables), les autres charges réelles de l'établissement font l'objet d'une surveillance particulière depuis la période inflationniste et de tension sur les approvisionnements, consécutive à la crise ukrainienne. Trois postes sont observés ici, emblématiques et relativement contenus : les consommations de gaz, d'électricité et les missions et colloques. Ils se rétractent de 87 K€ grâce aux prix de l'électricité. La consommation de gaz progresse de 31 K€, soit 22% de plus que 2023 (recherche) ainsi que les missions et colloques qui ne cessent de progresser (641 K€).

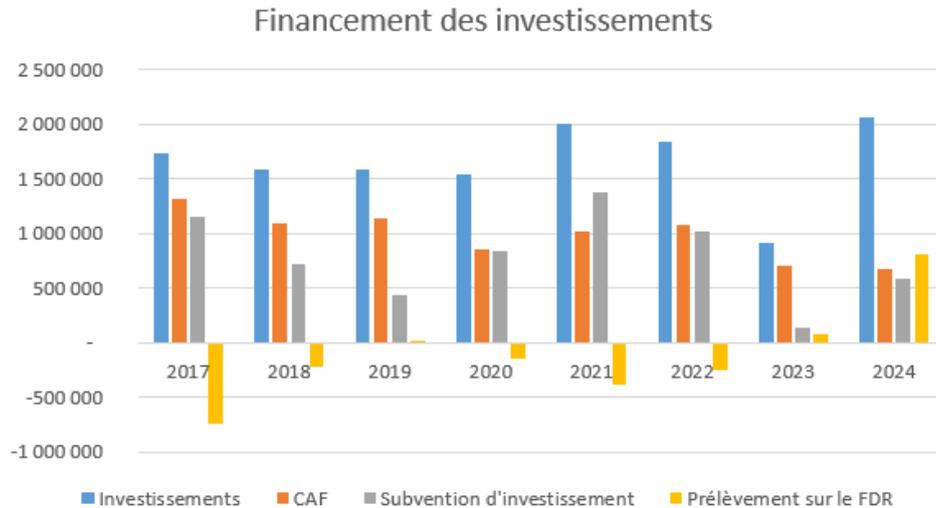


Retraité des opérations pour ordre, ce résultat va générer une Capacité d'autofinancement (CAF) d'un montant de 676 K€ qui financera les nouveaux investissements et renforcera le Fonds de roulement. Elle est d'un niveau plus faible que les années précédentes pour les raisons évoquées plus haut.

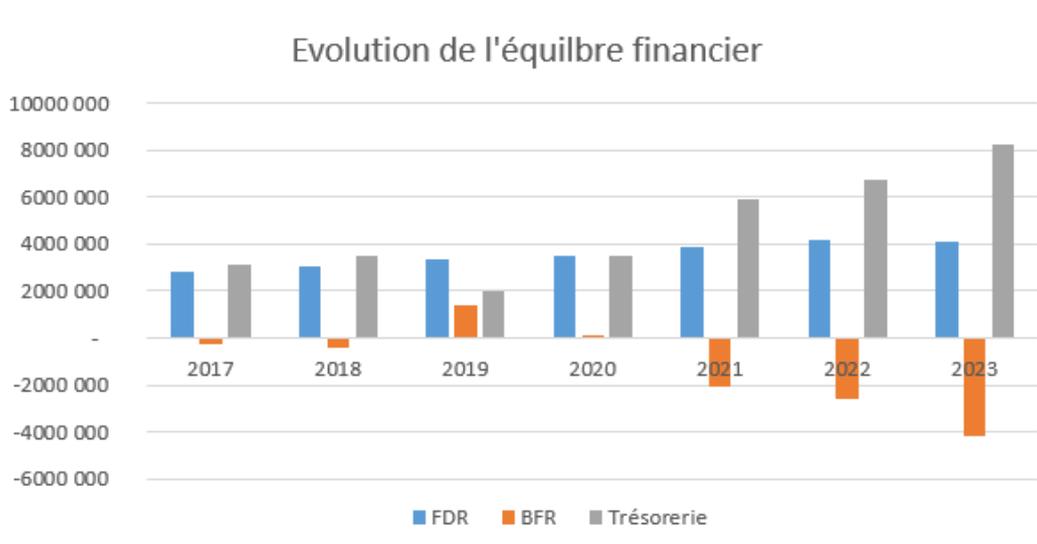


Après une année 2023 de pause en termes d'investissements nouveaux, l'ENSMA retrouve des niveaux élevés comme en 2021 et 2022. Pour autant, compte tenu de ce niveau élevé de dépenses d'immobilisations, les recettes d'autofinancement et de subventions sont insuffisantes : elle va être

contrainte de prélever dans son fonds de roulement pour compléter les financements nécessaires, pour environ 800 K€.



L'équilibre financier aurait pu se retrouver pénalisé par cette réduction des réserves avec un Fonds de roulement qui marque le pas. Mais le Besoin en fonds de roulement reste un dégageant qui s'accroît de 1,3 M€ pour différentes raisons liées principalement à la comptabilité à l'avancement.



C'est pourquoi la trésorerie continue d'augmenter pour atteindre 8 719 553 € et ainsi consolider la robustesse financière de l'ENSMA.

Attention toutefois au ratio de jours de fonds de roulement rapporté au total des charges décaissables qui régresse depuis 2021 (94 jours) pour atteindre 64 jours aujourd'hui. Il rend compte des difficultés financières de l'ENSMA.



PREAMBULE

Cette annexe a été élaborée par l'agent comptable, chargé de la tenue des comptes de l'établissement. Ce document est établi selon les préconisations de l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-23-0047 du 19 décembre 2023.

Cette annexe est un document financier obligatoire qui complète et commente les renseignements fournis par le bilan et le compte de résultat.

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I-1) FAITS CARACTERISTIQUES :

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'ISAE-ENSMA applique le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 instituant la nouvelle Gestion Budgétaire et Comptable Publique.
- Durant l'année 2024, le système d'information, PGI COCKTAIL a été mis à jour régulièrement afin d'intégrer les nouvelles normes comptables.
- Depuis le 1^{er} janvier 2020, toutes les entreprises (publiques et privées) sont dans l'obligation de déposer leurs factures sur le portail CHORUS PRO ; ce qui a éliminé tout document papier (en-dehors des entreprises non-résidentes).

I-2) PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes de l'ISAE-ENSMA, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel (EPSCP) doivent être établis selon :

- Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP) ;
- Le recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) ;
- Le recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP) ;
- L'instruction comptable commune annuelle BOFIP-GCP-23-0047 du 19 décembre 2023.

I-2-1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations font l'objet d'amortissements suivant la méthode du prorata temporis dont la durée a été fixée par le conseil d'administration, excepté les collections et les terrains qui ne s'amortissent pas.

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire exclusivement, d'après les natures de biens concernées et selon un plan d'amortissement correspondant à la durée d'utilité :

Libellé	Durées d'utilité
Logiciels	3 ans
Brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 ans
Construction - Aménagement	
- Gros œuvre	30 ans
- Façade	30 ans
- Toiture	20 ans
- Second œuvre	20 ans
- Installation technique	15 ans
Matériel	5 ans
Outillage	8 ans
Matériel d'enseignement	8 ans
Agencements et aménagements du matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	8 ans
Matériel informatique (ordinateur, périphérique, ...)	5 ans
Matériel informatique – Autres (serveur, ...)	8 ans
Mobilier	10 ans

L'inventaire physique, relevant de la responsabilité de l'ordonnateur est mis à jour chaque année. Le patrimoine immobilier contrôlé par ISAE-ENSMA et remis en affectation par l'Etat a fait l'objet d'une estimation réalisée par France Domaine en 2011. Cette estimation s'élève à 20 161 000€ et se décompose de la manière suivante :

- Bâtiment ENSMA : 15 840 000€
- Terrain d'assise : 3 160 000€
- Tennis : 34 000€
- Parking : 330 000€ soit un total de 19 364 000€ mis en affectation par l'Etat
- Gymnase : 797 000€ mis à disposition par le Conseil départemental de la Vienne.

En application de la réglementation en vigueur sur les actifs et en étroite collaboration avec ISAE-ENSMA, ces valeurs ont fait l'objet d'une répartition en 5 composants : structure, toiture, façade, second œuvre et Installations techniques en fonction de pourcentages votés lors du CA du 23 juin 2012.

De plus, il a été décidé que tous les travaux de bâtiments étaient comptabilisés au compte 231 « travaux en cours » et faisaient l'objet d'une imputation au compte définitif 213 au vu d'un certificat de l'ordonnateur précisant les fins de travaux afin de n'amortir que les travaux réceptionnés.

I-2-2) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Toutes les subventions ayant servi à financer les immobilisations sont intégrées dans le système d'information PGI COCKTAIL (GFC compta) par une opération comptable « demande de comptabilisation » à partir d'un tableau Excel renseigné par ISAE-ENSMA et validé par l'agence comptable.

I-2-3) RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE

ISAE-ENSMA effectue le rattachement des charges et des produits à l'exercice depuis l'exercice 2010 afin de garantir la sincérité des comptes.

➤ Les charges :

- Les charges à payer (CAP) de fournitures sont passées de 1 227 011 € en 2023 à 1 439 244 € en 2024 (1 298 219 € de CAP avec service fait directement dans l'outil et 141 025 € de CAP manuelles) soit un montant en légère hausse par rapport à 2023 (+ 212 233 €), dû exclusivement aux charges à payer automatiques, les CAP manuelles ayant diminuées de 14 000 € par rapport à 2023.
- Les charges à payer pour frais de personnel diminuent de 43 000€ par rapport à 2023. Elles concernent principalement les congés payés, les vacances, et les heures complémentaires. Elles sont comptabilisées au vu d'un état établi par ISAE-ENSMA pour un montant de 423 951€ au Compte 428.
- Les charges constatées d'avance augmentent légèrement. Elles passent de 83 267 € en 2023 à 98 447 € en 2024. Elles concernent majoritairement les redevances pour concessions,

brevets, licences, marques, procédés, logiciels (compte 6511 pour 72 512€), et dans une moindre mesure, les concours divers pour 7 213 € et les Installations techniques, matériel et outillage pour 6 105 €.

➤ **Les produits :**

▪ Les produits constatés d'avance ont augmenté de 634 108 €, passant de 2 608 562 € en 2023 à 3 242 670 € en 2024. Ils concernent essentiellement les contrats de recherche publics et privés pour lesquels l'établissement a constaté des recettes supérieures aux dépenses réalisées au 31/12/2024 (les droits acquis). Il est par ailleurs rappelé qu'aucun PCA ne peut être constaté sur les droits d'inscription.

▪ Les produits à percevoir (PAP) ont été mis en place à compter de 2010, pour toutes les recettes qui ne peuvent être justifiées par des pièces justificatives, pour tous les contrats de recherche qui sont suivis à l'avancement (l'échéance de facturation est dans la plupart des cas postérieure au 31 décembre de l'année).

Ils ont fortement augmenté (+ 1 762 013 €), passant de 3 653 865 € à 5 415 878 €. Ils retrouvent ainsi un niveau similaire à 2022 (5 148 027 €)

Cette hausse s'explique par des partenariats arrivant à échéance, et pour lesquels la recette définitive a été constatée sur l'exercice.

Par ailleurs, des produits à recevoir de formation sous contrat de professionnalisation, ainsi que des produits à recevoir de formation sous statut apprentis ont été comptabilisés en 2024 pour respectivement 65 914€ et 86 667€ (contre un total de 268 558€ en 2023).

A noter également la comptabilisation d'un produit à recevoir de 414 797€ dans le cadre de la formation conduisant au diplôme d'ingénieur en spécialité Génie Industriel pour l'Aéronautique et l'Espace sous statut d'apprenti conventionné avec CFA Nouvelle Aquitaine

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

II-1) ACTIF IMMOBILISE

Compte	Libellé	VB au 31-12-2023	Augmentation	Sortie	Transferts	VB au 31-12-2024
20	Immo incorporelles	449 844,91	3 400,00	0,00	0,00	453 244,91
21	Immo corporelles	54 645 460,28	3 033 544,03	1 957 331,19	0,00	55 721 673,15
23	Immo en cours	505 009,29	607 889,61	273 474,95	263 229,90	576 194,05
27	Immo financières	243,92	0,00	0,00	0,00	243,92
TOTAL		55 600 558,40	3 644 833,67	2 230 806,14	263 229,90	56 751 356,03

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 063 300,21€, la différence avec les augmentations de l'exercice s'expliquant par des écritures de régularisations.

La forte augmentation des acquisitions (+ 1 147 274 €) par rapport à 2023 s'explique notamment par l'augmentation des investissements de matériels scientifiques. Le démarrage de nouveaux projets liés au nouveau CPER a généré des investissements dans les laboratoires de recherche.

II-1-1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'achat de logiciels et de licences à hauteur de 3 400 € a peu impacté l'augmentation de la valeur brute des immobilisations.

II-1-2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles représentent 86% des acquisitions pour un total de 1 772 003 €

On retrouve :

- Des acquisitions de matériels pour 1 332 230 € dont la quasi-totalité concerne du matériel scientifique.
- Des acquisitions de matériels informatiques pour 372 000 €.

L'ENSMA a procédé à la sortie de son actif du bâtiment MAATRE pour 912 502 €. Ce bâtiment scientifique désaffecté avait été construit par l'ENSMA sur le sol d'autrui (l'université de Poitiers), propriétaire.

II-1-3) IMMOBILISATIONS EN COURS

Leur valeur brute à la fin de l'exercice augmente de 71 184 € par rapport à 2023. Des transferts vers les immobilisations définitives ont été effectués à hauteur de 263 230 €.

Les sorties d'immobilisations du compte 23 correspondent à des écritures de régularisation, pour 273 475 €.

II-1-4) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le montant de 243,92 € concerne une consigne de gaz antérieure à 1998.

II-2) AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Les amortissements cumulés augmentent en 2024 (+ 4,33% par rapport à 2023) en raison notamment du transfert d'immobilisations en cours pour 263 230 € courant 2024.

L'augmentation 2024 des amortissements est légèrement plus faible que les années précédente (+6 % en 2022 et 2023).

Ce ralentissement de l'augmentation des amortissements cumulés à la fin de l'exercice alors même que le montant des acquisitions est supérieur de plus d'1 000 000 € par rapport à l'année dernière s'explique par la sortie du bâtiment MAATRE amortie à hauteur de 460 623 €, venant ainsi diminuer du même montant la valeur des amortissements cumulés à la fin de l'exercice 2024.

Enfin, les biens immobilisés sont amortis à 67%.

5. Tableau des amortissements

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	375 697,09	26 182,96	0,00	401 880,05
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	375 697,09	26 182,96	0,00	401 880,05
Droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	36 005 896,91	2 082 554,49	460 623,67	37 627 827,73
Terrains	5 394,74	534,28	0,00	5 929,02
Constructions	12 268 191,11	796 159,28	460 623,67	12 603 726,72
Installations techniques, matériels, et outillage	20 329 583,53	997 226,67	0,00	21 326 810,20
Collections	2 292,75	0,00	0,00	2 292,75
Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	3 400 434,78	288 634,26	0,00	3 689 069,04
Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres de participation				
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)				
Autres formes de participation				
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés				
Autres immobilisations financières				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)				
Titres immobilisés (droit de créance)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés				
Autres créances immobilisées				
TOTAUX	36 381 594,00	2 108 737,45	460 623,67	38 029 707,78

II-2-1) AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements 2024 (2 108 737 €) reste relativement stable par rapport à l'exercice précédent (2 186 611 € en 2023).

II-2-2) DEPRECIATIONS

A ce jour, l'ISAE-ENSMA n'a identifié aucune dépréciation de ses immobilisations.

II-3) STOCKS ET EN-COURS

Aucun stock n'est comptabilisé.

II-4) CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles s'élèvent à 7 589 339 €. Elles ont fortement augmenté par rapport à 2023 (+ 1 869 957 € soit + 33%) dont voici les principaux postes impactés :

- + 1 762 013 € de produits à recevoir
- + 200 679 € sur les comptes clients et comptes rattachés (hors PAR)
- - 83 124 € sur les avances et acomptes versés sur commandes

La forte augmentation des créances sur l'exercice 2024 est due essentiellement aux produits à recevoir qui ont progressé de 48% par rapport à 2023. Même si les créances clients et comptes rattachés ont légèrement augmenté en 2024 (+13%) les efforts fournis conjointement entre l'ordonnateur et le comptable sur le suivi des impayés et des titres de recettes en attente d'encaissement a été poursuivi cette année.

Il convient de noter que 71% des créances concernent des produits à percevoir (5 415 878€) contre 64% en 2023 : cas des contrats où les dépenses ont été réalisées avant l'émission de la recette.

Les créances de l'actif immobilisé sont de 243,92 € et correspondent à une caution.

Le suivi du recouvrement est régulier et les poursuites (exceptionnelles) sont mises en place régulièrement.

Une dépréciation pour compte de tiers a été comptabilisée en 2021 pour 156 122,52 € dans le cadre du dossier « HYDROPTION ». Cette dépréciation n'a pas été modifiée en 2024.

Par un jugement rendu le 21 octobre 2021, le Tribunal de commerce de Toulon a prononcé la mise en redressement judiciaire de la société Hydroption. Dès lors, la DAE (Direction des Achats de l'Etat) n'a eu d'autre choix que de résilier, l'intégralité des marchés subséquents dont la société Hydroption est titulaire en exécution de l'accord cadre de fourniture d'électricité, pour lequel le terme initial était le 31 décembre 2023 et dont l'ENSMA était bénéficiaire.

Le prix de l'électricité facturé par le fournisseur de secours étant significativement plus élevé que le prix auquel la société HYDROPTION s'était engagée à assurer la fourniture, les titres de recettes permettant de constater la créance de ce surcoût ont été émis conformément aux instructions de la Direction Générale des Finances Publiques.

Mais étant donné la situation de la société, la comptabilisation d'une dépréciation était nécessaire : c'est pourquoi une provision a été enregistrée en 2021 pour couvrir le risque de non recouvrement.

II-5) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Conformément au décret 2012-1246 du 7 novembre 2012, l'ISAE-ENSMA a l'obligation de déposer ses fonds auprès du trésor Public et ne peut placer sa trésorerie.

II-6) FONDS PROPRES

Les capitaux propres s'élevaient à 21 787 098 € en 2024 (contre 23 121 418 € en 2023). Ils sont en baisse de 1 334 320 € par rapport à l'exercice précédent (-5.77%). Une baisse similaire était déjà observée sur l'exercice 2023 (-1 315 555 € par rapport à 2022 soit - 5,38%).

Les capitaux propres sont constitués principalement :

- Des financements Etat pour 10 990 236 € (Valeur nette)
- Des subventions autres que d'Etat pour une valeur nette de 2 509 394 €.
- Des réserves de l'établissement qui représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents pour 8 313 830 €

II-7) RESERVES

Les résultats d'exploitation des exercices successifs l'ISAE-ENSMA sont affectés aux comptes de réserves.

II-8) PROVISIONS

Une provision pour charge de rémunération liée à la prime d'administration du nouveau directeur de l'ENSMA a été comptabilisée à hauteur de 16 000 € lors de l'exercice 2023 et augmentée de 12 000 € en 2024 dans l'attente d'une décision du conseil d'administration et d'une faisabilité juridique.

II-9) DETTES NON FINANCIERES

D'un montant global de 13 059 074 €, elles sont en constante hausse depuis 2020 (+ 2 199 697 € en 2021, + 1 362 215 € en 2022, et + 415 596 € en 2023, et + 3 152 280 € en 2024).

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des postes suivant :

- Avances et acomptes reçus : + 2 078 376 € par rapport à 2023

- Produits constatés d'avances : + 634 107 € par rapport à 2023, qui concernent une augmentation de la comptabilisation de subventions perçues dans le cadre de conventions de recherches pour lesquelles des dépenses n'ont pas été réalisées au regard des financements perçus.
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : + 220 085 € par rapport à 2023, en raison essentiellement de la hausse des CAPAC (+ 212 232 € par rapport à 2023). En effet, le délai de paiement du service facturier, inférieur à 13 jours, est très satisfaisant ;
- Autres dettes financières : + 167 799 € par rapport à 2023 en raison essentiellement de l'augmentation des recettes en attente d'identification pour 130 845 €

II-10) ÉCHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

8. Tableau des créances			
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	243,92	0,00	243,92
- Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
- Prêts	0,00	0,00	0,00
- Autres créances immobilisées	243,92	0,00	243,92
		0,00	0,00
Créances de l'actif circulant	7 589 095,59	1 860 871,85	5 728 223,74
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	248 845,68	-54 233,84	303 079,52
- Créances clients et comptes rattachés	7 119 558,07	1 968 031,59	5 151 526,48
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes versés sur commandes	77 184,00	-83 124,00	160 308,00
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00
- Créances sur les autres débiteurs	45 060,18	30 198,10	14 862,08
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	98 447,66	0,00	98 447,66
TOTAUX	7 589 339,51	1 860 871,85	5 728 467,66

9. Tableau des dettes				
		A la main Colones D + E + F = Colonne C	A la main Colones D + E + F = Colonne C	A la main Colones D + E + F = Colonne C
Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus d'5 ans
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
- Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
Dettes non financières	13 059 074,72	5 766 182,62	7 094 393,87	198 498,23
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 447 096,84	220 086,50	1 227 010,34	0,00
- Dettes fiscales et sociales	581 438,83	51 912,22	529 526,61	0,00
- Avances et acomptes reçus	7 602 435,82	2 078 375,86	5 325 561,73	198 498,23
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres dettes non financières	185 433,43	173 138,24	12 295,19	0,00
- Produits constatés d'avance	3 242 669,80	3 242 669,80	0,00	0,00
TOTAUX	13 059 074,72	5 766 182,62	7 094 393,87	198 498,23

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2024 est déficitaire de 200 734 €.

III-1) PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 20 606 736 €. Ils sont en très léger recul par rapport à 2023 (20 680 597 €) avec une baisse de 73 861 € (- 0,36%).

Les produits qui avaient connu une constante évolution à la hausse après la crise liée à la pandémie de Covid-19 sont en léger recul cette année (-73 861 € par rapport à 2023).

Les principales évolutions constatées entre 2023 et 2024 concernent les postes suivants :

- Les autres produits (reprise du financement rattaché à un actif) affichent une baisse de 143 233 € par rapport à l'année précédente.
- Les produits avec contrepartie directe ont augmenté de 76 203 € par rapport à 2023, en raison essentiellement de l'augmentation du revenu des immeubles non affectés aux activités de l'établissement (compte 752) à hauteur de 227 730 €. Cette somme versée par le CNRS était imputée précédemment sur un autre compte, en-dehors de ce chapitre.
- Les subventions de fonctionnement restent stables par rapport à 2023 (- 8 942 €).

III-2) CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Leur montant s'élève à 20 807 470 € contre 20 340 966 € en 2023, et continuent de progresser (+ 466 504 € par rapport à 2023) comme c'est le cas depuis 2021 et la fin de la période COVID. On note tout de même un ralentissement de leurs augmentations puisque l'année précédente les charges avaient augmentées de 1 605 249 €.

Les principales évolutions constatées entre 2023 et 2024 concernent les postes suivants :

- Les charges de personnels augmentent peu par rapport aux années précédentes qui ont connu des revalorisations du traitement des fonctionnaires ainsi que la refonte des différents régimes indemnitaires : : 161 887 € (+ 1,21%)
- Les achats non stockés ont régressé de 224 147 € par rapport à l'exercice précédent marqué par 2 années de tension sur les prix. La consommation électrique a ainsi été stable, mais les prix du kwh sont passés de 264 € à 100 €.
- Les frais relatifs aux missions et colloques ont connu une variation positive de 86 195 € par rapport à 2023 (+ 15%), qui s'explique par la hausse de l'activité recherche. Ils ne cessent de progresser depuis la reprise pos-COVID.
- Les autres charges de gestions et les achats externes ont également augmenté en 2024, respectivement de 197 064€ et de 310 235 €.

L'évolution des autres charges de gestion s'explique principalement par la comptabilisation de la valeur nette comptable du bâtiment MAATRE au moment de sa sortie de l'état de l'actif pour 451 879 € et, dans le même temps, d'une diminution des diverses charges spécifiques et des autres charges diverses pour 150 000 € chacune.

- Les amortissements diminuent légèrement par rapport à l'exercice précédent (- 77 873 €).

III-3) CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

L'ISAE-ENSMA n'a aucune charge financière et ne bénéficie d'aucun revenu financier.

IV-4) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun engagement hors bilan n'est recensé à ce jour.



Rapport de gestion Compte financier 2024

ISAE-ENSMA

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique

Téléport 2 – 1 avenue Clément Ader BP 40109
86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex
Tel. 05 49 49 80 80

www.isae-ensma.fr



Aéronautique – Espace – Transport – Energie

Rapport de gestion 2024

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Autorisations budgétaires	3
A. Tableau 1 - Les autorisations d'emplois	3
B. Tableau 2 – Les autorisations budgétaires.....	3
2.B.1. Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement (AE et CP)	3
2.B.2. Les recettes (encaissements)	5
2.B.3. Solde budgétaire	7
C. Tableau 3 - Dépenses par destination et des recettes par origine	7
2.C.1. Dépenses par destination	7
2.C.2. Recettes par origine	9
3. Equilibres financiers	9
A. Tableau 4 – Equilibre financier	9
B. Tableau 5 – Opérations compte de tiers.....	9
4. Analyse de la soutenabilité	9
A. Tableau 6 – La situation patrimoniale (compte de résultat et SPE1).....	9
4.A.1. En dépenses :	9
4.A.2. En recettes :	10
4.A.3. Les soldes de gestion :	10
B. Tableau 7 – Le plan de trésorerie.....	11
C. Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées.....	12
D. Tableau 9 et 10 : Opérations pluriannuelles	12
E. Tableau 10_bis : Tableau de synthèse budgétaire et comptable	12



1. Introduction

Cette note a pour objet d'éclairer les membres du conseil d'administration sur l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé au regard du dernier budget rectificatif voté, de l'équilibre financier qui en résulte et de la soutenabilité de l'exécution.

Le rapport de gestion établi par l'ordonnateur est distinct de l'annexe du compte financier annuel produite par l'agent comptable.

Afin de compléter ces éléments, le présent rapport inclus également des données d'évolutions sur les dernières années.

Afin de faciliter la compréhension des membres du conseil d'administration, la présentation du rapport reprend la structure de la note du budget rectificatif en respectant la logique des tableaux obligatoires:

- 1) Autorisations budgétaires :
 - Tableau 1 : Autorisations d'emplois,
 - Tableau 2 : Autorisations budgétaires,
 - Tableau 3 : Dépenses par destination et des recettes par origine,

- 2) Equilibre financier :
 - Tableau 4 : Equilibre financier,
 - Tableau 5 : Tableau des opérations pour compte de tiers,

- 3) Analyse de la soutenabilité :
En complément des éléments qui précèdent,
 - Tableau 6 : Situation patrimoniale :
 - o Compte de résultat ;
 - o SPE1 (évolution de la situation patrimoniale en droits constatés) ;
 - o SPE2 (évolution de la situation patrimoniale en droits constatés)
 - Tableau 7 : Plan de trésorerie,
 - Tableau 8 : Tableau des opérations liées aux recettes fléchées,
 - Tableau 9 et 10 : Tableau des opérations pluriannuelles
 - Tableau 10 bis : Tableau de synthèse budgétaire et comptable

L'ensemble des tableaux budgétaires est présenté en annexe.



2. Autorisations budgétaires

A. Tableau 1 - Les autorisations d'emplois

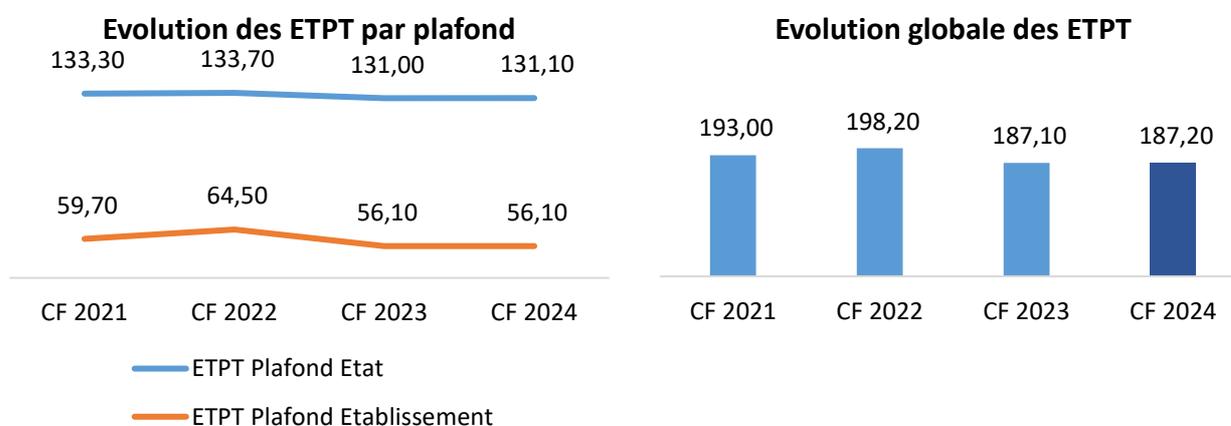
Pour mener à bien ses missions, l'Établissement dispose d'une autorisation d'emplois, provenant d'une part du plafond d'emplois notifiés par l'État et financés par la subvention pour charges de service public, et d'autre part des emplois financés sur ses fonds propres.

Pour 2024, le plafond d'emplois se décompose comme ceci :

En ETPT	Plafond d'emplois global	Dont emplois sous plafond Etat	Dont emplois sous plafond Etablissement
Budget rectificatif 2024_01	189,2	131,50	57,70
Exécution 2024	187,2	131,10	56,10

Rappel du plafond des emplois fixé par l'État : 149 ETPT

Le taux d'exécution global des emplois 2024 est de 98,9 %, se décomposant en 99,7 % d'exécution sur les emplois sous plafond Etat et 97,2 % sur les emplois sous plafond établissement.



B. Tableau 2 – Les autorisations budgétaires

2.B.1. Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement (AE et CP)

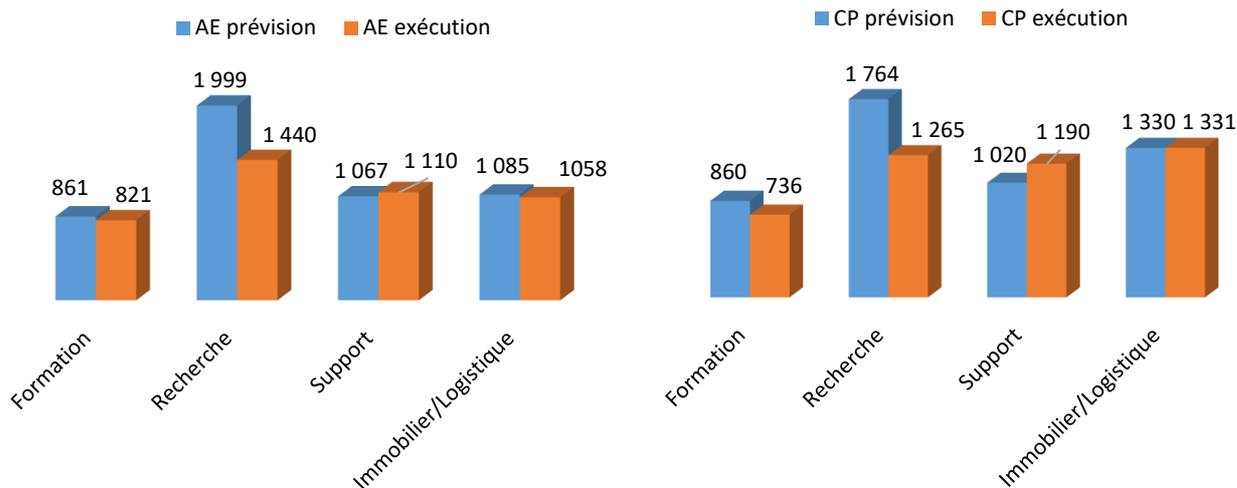
Les taux d'exécution

- Masse salariale : 13 595 k€ en AE et CP soit 99 % (-92 k€)
- Fonctionnement : 4 429 k€ en AE, soit 88 % (-583 k€) et 4 523 k€ en CP, soit 91 % (-451 k€).



	Taux d'exécution AE	Taux d'exécution CP
Formation	95 %	86 %
Recherche	72 %	72 %
Support	104 %	117 %
Immobilier/ Logistique	97 %	91 %

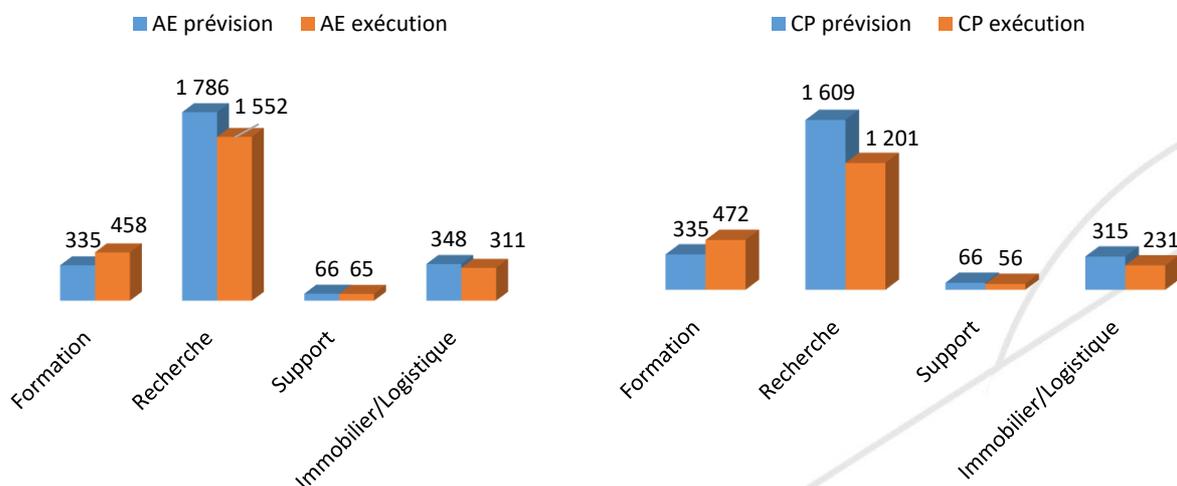
Exécution des dépenses de fonctionnement en AE et en CP par activités, en K€ :



- **Equipement** : 2 386 k€ en AE, soit 94% (-149 k€) et 1 960 k€ en CP, soit 84% (- 365 k€).

	Taux d'exécution AE	Taux d'exécution CP
Formation	137 %	141 %
Recherche	87 %	75 %
Support	99%	85 %
Immobilier/ Logistique	89 %	73 %

Exécution des dépenses d'investissement en AE et en CP par activités, en K€ :



Les évolutions

AE - tableau 2	CF 2021	CF 2022	CF 2023	CF 2024	Evolution CF23-CF24
Personnel	12 251 k€	12 870 k€	13 303 k€	13 595 k€	+2%
Fonctionnement	2 841 k€	3 237 k€	4 803 k€	4 429 k€	-8%
Investissement	2 637 k€	1 465 k€	1 214 k€	2 386 k€	+96%
Total	17 730 k€	17 572 k€	19 321 k€	20 410 k€	+6%

CP - tableau 2	CF 2021	CF 2022	CF 2023	CF 2024	Evolution CF23-CF24
Personnel	12 234 k€	12 870 k€	13 303 k€	13 595 k€	+2%
Fonctionnement	2 648 k€	3 448 k€	4 119 k€	4 523 k€	+10%
Investissement	2 187 k€	1 710 k€	1 021 k€	1 960 k€	+92%
Total	17 070 k€	18 028 k€	18 443 k€	20 078 k€	+9%

Les dépenses de personnel sont en augmentation (+2%), alors que les emplois sont stables entre 2023 et 2024 (+0,1 ETPT). Ceci s'explique par les diverses mesures salariales qui ont entraîné une hausse des coûts pour l'établissement : augmentation de la valeur du point qui a eu lieu en juillet 2023 et attribution de 5 points d'indice supplémentaires en janvier 2024.

En fonctionnement, l'augmentation des dépenses (en CP) correspond à plusieurs facteurs :

- Hausse des coûts de fonctionnement liés au système d'information, notamment en termes de sécurité ;
- Hausse des dépenses liées à la plateforme de recherche Prometee ;
- Hausse des dépenses liées à des prestations extérieures (qualité, QVCT, gardiennage) ;
- Décaissements en 2024 de factures correspondant à des charges de fonctionnement de 2023 (mise à disposition de personnel).

Concernant les engagements, il est à noter que le renouvellement pour 3 ans du marché de chauffage en 2023 avait entraîné un impact « exceptionnel » de +471 k€ sur la consommation d'AE.

La hausse des dépenses d'investissement est principalement liée à la reprise des projets sur le programme CPER 2021-2027.

2.B.2. Les recettes (encaissements)

Les taux d'exécution

- **La subvention pour charges de service public : 12 524 k€, soit 100 % (+ 28 k€).**

La dotation supplémentaire attribuée à l'établissement se décompose comme ceci :

- ✓ Financement de mesures liées à la masse salariale : +14 k€ ;
- ✓ Autres financements complémentaires en fonctionnement : +14 k€.



- **Fiscalité affectée (CVEC) : 55 k€ soit 74 % (-20 k€)**

L'encaissement prévu en 2024 au budget rectificatif, et correspondant au 1^{er} acompte de la CVEC 2024/2025 est décalé à 2025

- **Les autres financements de l'Etat : 348 k€ soit 100%**
- **Les autres financements publics : 2 906 k€ soit 106 % (+158 k€).**

Autres financements publics - En K€	BR 2024_01	Exécution 2024	Ecart	Taux d'exécution
ANR IA	107 k€	107 k€	-	100%
ANR hors IA	705 k€	696 k€	-9 k€	99%
CPER / FEDER Recherche	739 k€	767 k€	+28 k€	104%
Autres appels à projets recherche	759 k€	871 k€	+112 k€	115%
Formation	288 k€	310 k€	+22 k€	108%
Autres subventions	150 k€	155 k€	+5 k€	103%
Total	2 748 k€	2 906 k€	+158 k€	106%

- **Les recettes propres : 4 506 k€ soit 93 % (-358 k€)**

Les recettes propres - En K€	BR 2024_01	Exécution 2024	Ecart	Taux d'exécution
Droits d'inscriptions	494 k€	513 k€	+19 k€	104%
Alternance et formation continue	832 k€	771 k€	-61 k€	93%
Taxe d'apprentissage	130 k€	143 k€	+13 k€	110%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	2 995 k€	2 680 k€	-315 k€	89%
Autres recettes propres	412 k€	399 k€	-13 k€	97%
Total	4 863 k€	4 506 k€	-357 k€	93%

Les évolutions des encaissements

RE - tableau 2	CF 2021	CF 2022	CF 2023	CF 2024	Evolution CF23-CF24
SCSP	11 943 k€	12 237 k€	12 567 k€	12 524 k€	0%
Autres financements de l'Etat	461 k€	24 k€	132 k€	348 k€	+163%
Fiscalité affectée	48 k€	33 k€	53 k€	55 k€	+4%
Autres financements publics	3 878 k€	2 686 k€	3 797 k€	2 906 k€	-23%
Recettes propres	3 528 k€	3 775 k€	3 556 k€	4 506 k€	+27%
Total	19 858 k€	18 755 k€	20 106 k€	20 340 k€	+1%

Le montant des recettes encaissées est stable entre 2023 et 2024 (+1%).

La hausse des financements de l'Etat provient principalement de l'encaissement du 1^{er} acompte de la convention Campus des Métiers et des Qualifications du Numérique pour la Formation Professionnelle.

Concernant les autres financements publics, la diminution provient des encaissements de soldes de conventions (GAP1, ENDOT2, COMBUM1, NEXTPROP) et encaissements d'avances sur de nouveaux contrats (ANR TURCAB, DEMUP, HESTIA), qui avaient eu lieu en 2023.

Enfin, la hausse des encaissements concernant les recettes propres se décompose comme ceci :

- Droits d'inscriptions : +93 k€
- Alternance / Formation continue : +157 k€
- Taxe d'apprentissage : +41 k€
- Contrats et prestations de recherche hors ANR : +501 k€
- Autres recettes propres : +157 k€.

2.B.3. Solde budgétaire

Les écarts entre les prévisions et l'exécution des crédits de paiement et des recettes encaissées présentés ci-dessus expliquent la différence entre le solde budgétaire inscrit au budget rectificatif (-455k€), et le solde constaté à la clôture des comptes 2024 (+ 262 k€).

Evolution du solde budgétaire



C. Tableau 3 - Dépenses par destination et des recettes par origine

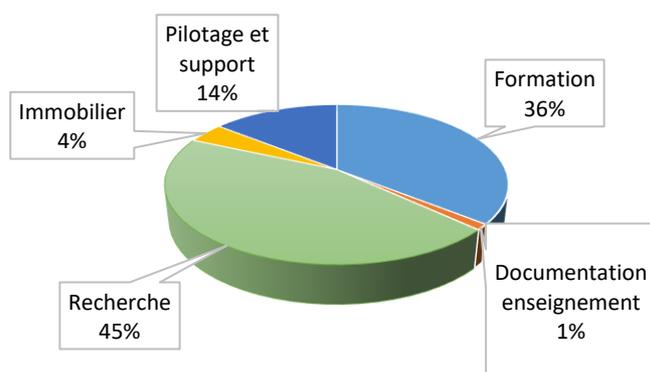
2.C.1. Dépenses par destination

Exécution des dépenses en AE – En K€	Masse salariale Etat	Masse salariale RP	Fonct.	Inv.	Total	Taux d'exécution
Formation initiale	3 843	803	539	458	5 643	101%
Bibliothèques et documentation	124	36	30		190	100%
Aides directes			164		164	94%
Santé des étudiants et activités associatives			88		88	84%
Sous-total Formation	3 967	839	821	458	6 085	101%
Recherche	4 809	1 639	1 440	1 551	9 439	92%
Sous-total Recherche	4 809	1 639	1 440	1 551	9 439	92%
Immobilier	440	98	1 058	311	1 907	97%
Pilotage et support	1 527	275	1 110	66	2 978	101%
Sous-total Pilotage	1 967	373	2 168	377	4 885	99%
Total	10 743	2 851	4 429	2 386	20 409	96%

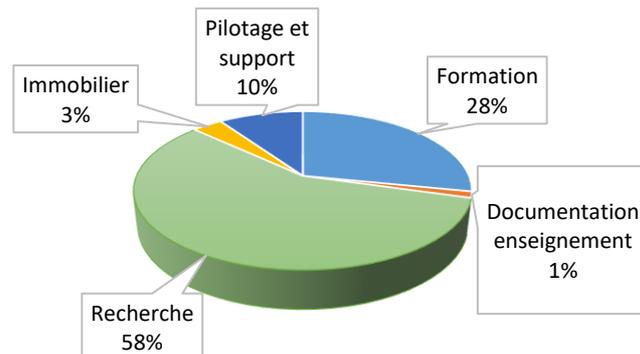


Exécution des dépenses en CP – En K€	Masse salariale Etat	Masse salariale RP	Fonct.	Inv.	Total	Taux d'exécution
Formation initiale	3 843	803	473	472	5 591	101%
Bibliothèques et documentation	124	36	14		174	100%
Aides directes			161		161	92%
Santé des étudiants et activités associatives			88		88	74%
Sous-total Formation	3 967	839	736	472	6 014	100%
Recherche	4 809	1 639	1 265	1 201	8 914	90%
Sous-total Recherche	4 809	1 639	1 265	1 201	8 914	90%
Immobilier	440	98	1 331	231	2 100	97%
Pilotage et support	1 527	275	1 191	56	3 049	105%
Sous-total Pilotage	1 967	373	2 522	287	5 149	101%
Total	10 743	2 851	4 523	1 960	20 077	96%

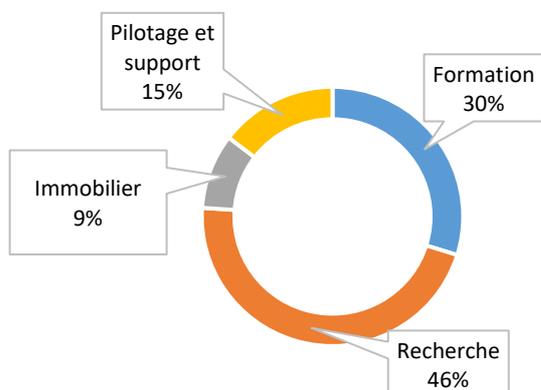
Masse salariale Etat



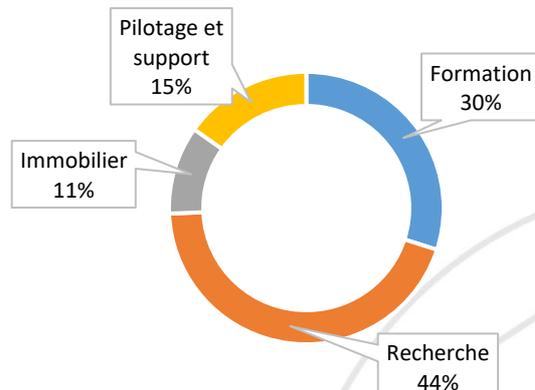
Masse salariale Ressources propres



Répartition totale des AE



Répartition totale des CP



2.C.2. Recettes par origine

La différence entre la prévision et l'exécution provient des mêmes facteurs que ceux exposés au « 2.B.2. Les recettes (encaissements) »

3. Equilibres financiers

A. Tableau 4 – Equilibre financier

En plus de l'écart d'exécution du solde budgétaire présenté précédemment, les opérations pour compte de tiers et la TVA collectée et déductible participent à la différence de variation de trésorerie entre le budget rectificatif et le compte financier.

B. Tableau 5 – Opérations compte de tiers

Les opérations sur compte de tiers concernent les encaissements et les décaissements liés au dispositif de mobilité internationale financé directement par le ministère.

4. Analyse de la soutenabilité

A. Tableau 6 – La situation patrimoniale (compte de résultat et SPE1)

4.A.1. En dépenses :

En 2024, les dépenses inscrites au budget rectificatif_01 sont exécutées à 99%. La différence entre la prévision et l'exécution provient des mêmes facteurs que ceux exposés au « 2.B.1. Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement »

CHARGES - En K€	Budget rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Ecart	Taux d'exécution
Masse salariale	13 483	13 368	-115	99%
Fonctionnement	4 959	4 866	-93	98%
Dotation aux amortissements et provisions, Valeur nette comptable des actifs cédés	2 110	2 573	+463	122%
Total	20 552	20 807	+255	101%

EMPLOIS - En K€	Budget rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Ecart	Taux d'exécution
Investissement	2 439	2 063	-376	85%

4.A.2. En recettes :

PRODUITS - En K€	Budget rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Ecart	Taux d'exécution
SCSP	12 496	12 524	28	100%
ANR hors IA	1 284	1 144	-140	89%
CPER / FEDER Recherche	41	58	17	141%
Autres appels à projets recherche	589	459	-130	78%
Subventions liées à la Formation	628	600	-28	96%
Droits d'inscriptions	494	496	2	100%
Apprentissage / Formation continue	868	915	47	105%
Taxe d'apprentissage	130	143	13	110%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	2 634	2 168	-466	82%
Autres recettes propres	387	403	16	104%
Reprises sur amortissement et provisions	1 280	1 696	416	133%
Total	20 831	20 606	-225	99%

RESSOURCES - En K€	Budget rectificatif 2024_01	Exécution 2024	Ecart	Taux d'exécution
CPER / FEDER Recherche	94	-22	-116	-23%
Autres appels à projets recherche	300	345	45	115%
Autres subventions	267	261	-6	98%
Total	661	584	-77	88%

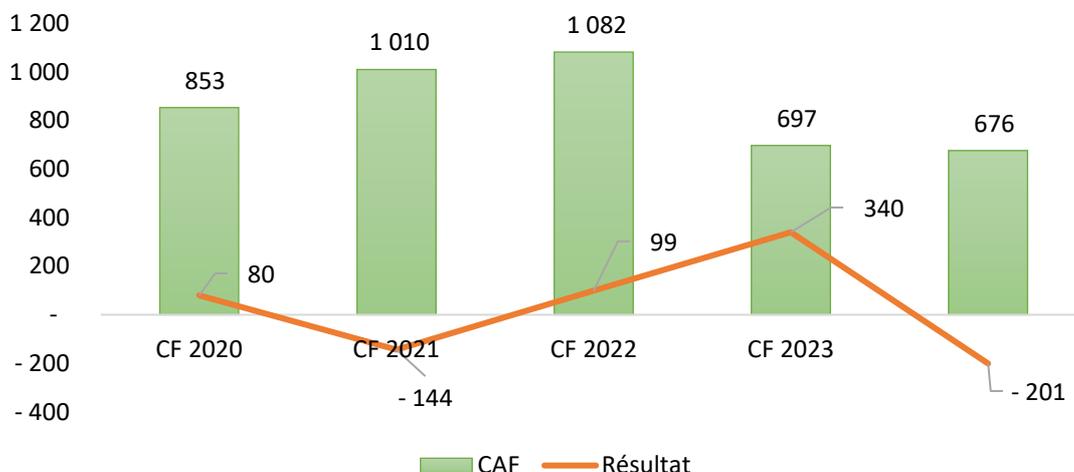
4.A.3. Les soldes de gestion :

Le compte financier 2024 présente un **déficit de fonctionnement de 201 k€**, qui combiné aux **dotations aux amortissements, provisions et quote-part des subventions d'investissement virée au résultat**, et **valeur nette comptable des actifs cédés**, constitue une **Capacité d'Autofinancement (CAF) de 676 k€**.

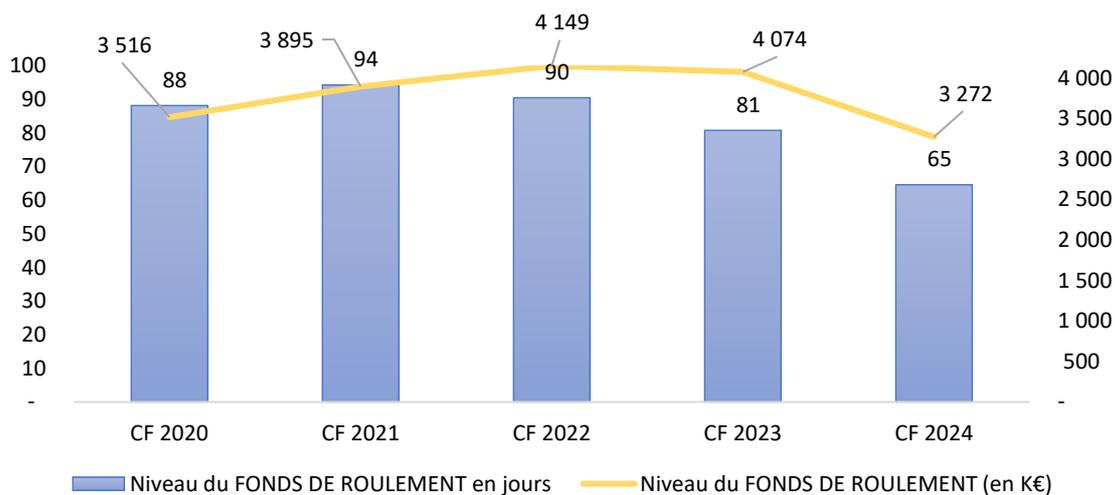
Un **prélèvement sur fonds de roulement** est réalisé à hauteur de **803 k€**, ce qui porte le niveau de fonds de roulement final à **3 272 k€**.



Evolution de la CAF et du résultat (en k€)



FDR en K€ et en jours de charges décaissables

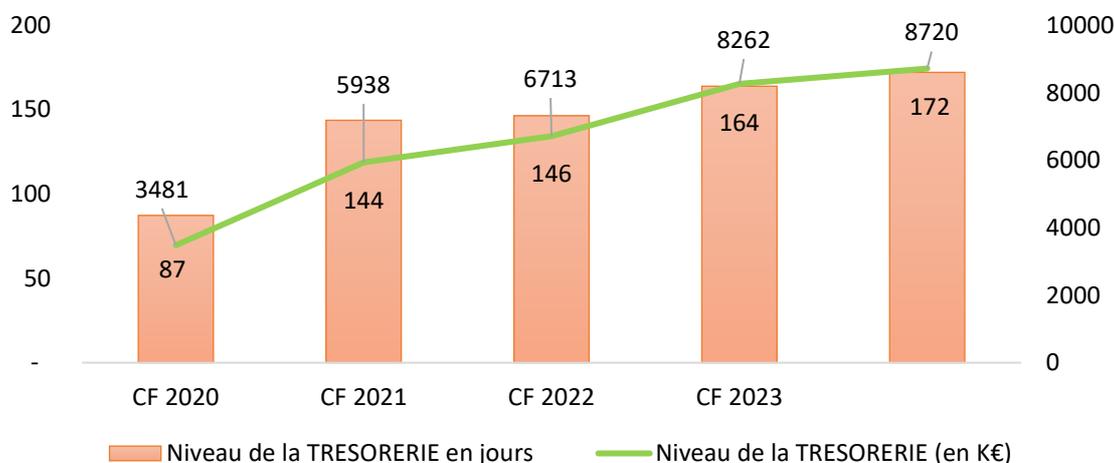


B. Tableau 7 – Le plan de trésorerie

Le plan de trésorerie détaille mensuellement les décaissements et encaissements, correspondant aux opérations budgétaires ou non budgétaires. L'abondement de la trésorerie de + 457 k€, fait apparaître un solde final de 8 719 k€, correspondant à 172 jours de charges décaissables.



Trésorerie en k€ et en jours de charges décaissables



C. Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées

Une opération est suivie en recettes fléchées : Convention 5704420 du 1er avril 2020 relative à l'attribution d'une subvention pour le projet de campus Aéronautique et Transport de Poitiers Futuroscope - Etudes dans le cadre de la place d'un campus aéronautique et transport - site du Futuroscope.

Montant : 1 000 k€

Avance versée en 2020 : 500 k€.

Décaissements au 31/12/2024 : 132 k€

D. Tableau 9 et 10 : Opérations pluriannuelles

Les tableaux 9 et 10 présentent de façon détaillée les prévisions d'exécution en AE et CP par contrats de recherche, d'enseignement et par opérations d'investissement.

Le montant « coût opération » retenu en dépenses, correspond aux dépenses effectivement prévues sur la convention, à savoir hors frais de gestion.

Le montant du financement de l'opération retenu en recette, correspond à l'ensemble des encaissements prévus sur la convention, incluant la part correspondant aux frais de gestion.

Dans le tableau 9, les montants indiqués en « AE ouvertes » et « CP ouverts », correspondent aux montants des AE consommées et des CP consommés.

E. Tableau 10 bis : Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Le tableau 10_bis a été actualisé en tenant compte de l'ensemble des éléments de variation présentés précédemment.



ISAE-ENSMA

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique

Téléport 2 – 1 avenue Clément Ader BP 40109

86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex

Tel. 05 49 49 80 80

www.isae-ensma.fr



Aéronautique – Espace – Transport – Energie



Cadre général pour la délivrance du diplôme national de doctorat à l'ISAE-ENSMA

Version votée le 08/03/2025 par le conseil d'administration de l'ISAE-ENSMA

La règle d'utiliser le masculin est appliquée dans ce texte, avec la valeur de neutre. Les termes employés pour désigner les personnes ont à la fois valeur de féminin et de masculin.

1. Préambule et cadre général

Préambule

Le présent document a pour objet de préciser, dans le respect des lois et des règlements, en particulier, (i) de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et, (ii) du règlement intérieur de l'école doctorale MIMME, les règles présidant à l'administration de ce diplôme à l'ISAE-ENSMA. Le présent règlement s'applique à tout doctorant inscrit à l'ISAE-ENSMA. À l'inscription, chaque doctorant s'engage à le respecter.

Ce Cadre Général pour la Délivrance du Doctorat (CGDD) forme, avec les statuts du Centre des Etudes Doctorales de l'Université de Poitiers, les principes de la Politique Doctorale du site de Poitiers (PD@P).

Article 1

Le doctorat est le plus haut diplôme de l'enseignement supérieur. Il sanctionne une formation à la recherche par la recherche et représente, à ce titre, une expérience professionnelle de recherche. Il conduit à la production de connaissances nouvelles.

Sur la base d'un sujet de thèse, le doctorant effectue des recherches sous la responsabilité d'un ou plusieurs directeurs de thèse. La formation se déroule dans une école doctorale, au sein d'unités ou d'équipes de recherche dont la qualité est reconnue par une évaluation du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). La thèse, qui représente la réalisation individuelle de travaux scientifiques originaux, conduit à une soutenance devant un jury, sanctionnée par l'octroi du grade et du titre de docteur.

Article 2.

Depuis 2006, tout établissement public d'enseignement supérieur accrédité au sein d'une école doctorale peut inscrire des doctorants et délivrer le doctorat dans les champs disciplinaires couverts par cette accréditation.

L'ISAE-ENSMA délivre le grade de docteur sous son propre sceau depuis 2008. Elle est actuellement accréditée dans l'école doctorale Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique et Énergétique (MIMME).

Elle délivre le grade de docteur dans les disciplines suivantes :

- Mécanique des solides, des matériaux, des structures, et des surfaces
- Énergétique, thermique, combustion
- Mécanique des milieux fluides
- Informatique et applications

Article 3

La Direction de la Recherche, du Doctorat et de la Valorisation de l'ISAE-ENSMA (DRDV) a pour mission d'assurer l'accueil des étudiants et de gérer leurs dossiers, depuis l'inscription jusqu'à la délivrance du diplôme. Elle travaille en relation avec la direction de l'école doctorale MIMME.

2. Aspects réglementaires

Article 4

La délivrance du doctorat est régie par un ensemble de textes réglementaires. En particulier :

- L'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022 fixe le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- L'arrêté du 25 juillet 2022 accrédite l'ISAE-ENSMA à délivrer le doctorat dans le cadre de l'école doctorale MIMME ;
- L'arrêté du 22 février 2019 définit les compétences des diplômés du doctorat en référence au répertoire national de la certification professionnelle ;
- Le Code de l'éducation, notamment son article 612-7, et le Code de la Recherche, notamment ses articles L412-1) L412-3 fixent le cadre général de la formation doctorale ;
- Le décret no 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret no 2009-464 du 23 avril 2009 définit le statut des doctorants contractuels au sein des établissements de l'Enseignement Supérieur ;
- Le décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 rappelle les exigences d'intégrité scientifique qui s'imposent aux établissements publics contribuant au service public de la recherche.

3. L'inscription

Article 5

L'inscription au doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche.

L'inscription doit être renouvelée au début de chaque année universitaire.

La préparation du doctorat s'effectue, en règle générale, en 3 ans. Au-delà, des dérogations peuvent être accordées, par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du directeur de thèse, sur demande écrite et motivée du candidat.

La durée de la thèse ne peut être inférieure à 32 mois, sauf dérogation accordée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de thèse et après avis du directeur de l'école doctorale, sur demande écrite et motivée du candidat.

3.1. Première inscription

Article 6

Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national conférant le grade de master ou d'un Master délivré par un établissement de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (E.E.S ou *European Higher Education Area*). Si cette condition n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition de l'école doctorale après avis du responsable de la formation de Master à l'ISAE-ENSMA et du directeur du laboratoire de rattachement, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué des études d'un niveau équivalent établissant leur aptitude à la recherche.

Le candidat doit déposer un dossier d'inscription complet au service Recherche et Doctorat de la DRDV. La liste complète des documents et justificatifs à fournir est à télécharger en suivant le lien indiqué en annexe.

Article 7

L'année universitaire pour les études doctorales à l'ISAE-ENSMA débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Elle est prolongée jusqu'au 31 décembre pour les doctorants de troisième année et au-delà qui soutiennent avant la fin de l'année civile.

Article 8

L'inscription en 1^{ère} année de doctorat implique le paiement intégral des frais, quelle que soit la date d'inscription dans l'année universitaire. Sauf dérogation, aucune première inscription ne peut être enregistrée au-delà du 30 avril de l'année universitaire en cours. Sont exonérés du paiement des frais d'inscription les doctorants bénéficiant d'une activité complémentaire d'enseignement de 64h définie par avenant à leur contrat doctoral et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

Article 9

Le contrat doctoral est un contrat de travail à durée déterminée établi pour une durée de 3 ans entre l'établissement et un étudiant inscrit en vue de la préparation d'un doctorat. Le recrutement est

prononcé par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité.

La prise d'effet du contrat ne peut être antérieure à l'inscription en doctorat. Elle doit être effective dans l'année qui suit cette inscription, sauf dérogation accordée par le Conseil Scientifique.

3.2. Renouvellement

Article 10

L'inscription au doctorat doit être renouvelée au début de chaque année universitaire.

Les réinscriptions se font auprès du service Recherche et Doctorat de la DRDV, entre le 1^{er} Juillet et le 15 octobre de l'année en cours. Un défaut de réinscription dans ce délai sera interprété comme un abandon de la formation (sauf cas particulier des étudiants en 3^{ème} année : voir Article 7).

L'inscription doit être renouvelée aux dates indiquées même si l'inscription précédente a été effectuée en cours d'année universitaire.

Le candidat doit déposer un dossier d'inscription complet au service Recherche et Doctorat de la DRDV. La liste des documents et justificatifs à fournir est à télécharger en suivant le lien indiqué en annexe.

Article 11

L'avis du comité de suivi individuel du doctorant, organisé par l'école doctorale, est pris en compte à chaque nouvelle réinscription.

À partir de la quatrième inscription, une demande de dérogation motivée devra être déposée.

3.3. Cas particuliers

Étudiants en fin de thèse

Article 12

Les doctorants qui prévoient de soutenir leur thèse avant le 31 décembre de l'année en cours sont dispensés de réinscription comme prévu dans l'article 7. Ils conservent leur statut d'étudiant de l'ISAE-ENSMA jusqu'à la fin de l'année civile. Toutefois, si la soutenance est reportée à l'année suivante, une nouvelle inscription sera obligatoire après avis du Comité de Suivi Individuel, avec le dépôt d'un dossier complet et le règlement des frais de scolarité correspondants.

Non-renouvellement d'inscription

Article 13

Le non-renouvellement de l'inscription en doctorat dans les délais prévus à l'article 10 équivaut à un abandon de la formation doctorale.

Lorsque le doctorant bénéficie d'un contrat doctoral, il est de plein droit mis fin à son contrat.

Article 14

Si le non-renouvellement d'inscription est envisagé à l'initiative de l'établissement, après avis du directeur de thèse, un avis motivé est adressé au doctorant par le directeur de l'école doctorale. Un

deuxième avis peut être demandé au Conseil Scientifique de l'ISAE-ENSMA. En dernier lieu, la décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement.

Césure

Article 15

À titre exceptionnel, et sur demande motivée du doctorant, une période de césure insécable d'une année maximum peut être accordée. Durant cette période, le doctorant suspend temporairement sa formation et son travail de recherche, mais demeure inscrit. Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse.

La période de césure n'est pas possible en première année de doctorat et au-delà de la troisième année pour un doctorat à temps plein ou de la sixième année pour un doctorat à temps partiel.

La demande de période de césure est déposée auprès de l'ED. Elle précise le projet et les motivations de la césure, et y sont jointes toutes les pièces nécessaires pour étayer la demande. Le dossier est accompagné d'un *curriculum vitae* du doctorant, d'un avis du Directeur de thèse, du Directeur de l'unité de recherche d'accueil et, le cas échéant, de l'accord de l'employeur du doctorant. Le Directeur de l'école doctorale examine le dossier, émet un avis et le transmet au Directeur de l'ISAE-ENSMA pour décision finale.

Cette disposition ne préjuge pas des droits accordés au doctorant pour raison de santé ou raisons familiales, dans les conditions prévues par le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986. La durée de la thèse est alors prolongée si l'intéressé en formule la demande.

4. La direction de thèse

Article 16

Le doctorant est placé sous la responsabilité d'un directeur de thèse. Il peut lui être associé un codirecteur. Le nombre total de codirecteurs peut être porté à deux si l'un d'entre eux appartient au monde socio-économique (établissement public industriel et commercial ayant des missions de recherche, établissement privé de formation ou de recherche, fondation de recherche privée, entreprise privée ou administration).

Article 17

Seules les personnes titulaires d'une habilitation à diriger les recherches peuvent exercer les fonctions de directeur ou de codirecteur de thèse.

Article 18

Le directeur de thèse doit être rattaché à un des laboratoires du périmètre d'accréditation de l'école doctorale MIMME.

Le conseil de l'école doctorale fixe et définit dans son règlement intérieur le nombre maximum de doctorants encadrés par chaque directeur ou codirecteur de thèse.

Article 19

Les personnes titulaires d'un doctorat, mais pas de l'habilitation à diriger les recherches, peuvent contribuer à l'encadrement des travaux de thèse du doctorant, sous la responsabilité du directeur de thèse. Leur rôle est reconnu sous l'appellation d'usage (non formelle) de co-encadrant. Ils figurent sur le dossier d'inscription. L'équipe d'encadrement (directeur, codirecteur, co-encadrant) est limitée à trois personnes.

Article 20

Un chercheur ou un enseignant-chercheur émérite peut continuer à participer à la (co)direction de thèse des doctorants qu'il dirigeait déjà avant son départ à la retraite. Il ne peut toutefois assurer seul cette direction : il doit lui être associé un directeur ou codirecteur en activité et rattaché à l'école doctorale MIMME dans les conditions définies à l'article 18. Ils ne peuvent (co)diriger de nouveau doctorant.

5. L'obtention du diplôme

5.1. Demande de soutenance

Article 21

La demande de soutenance doit être déposée huit semaines avant la date prévue. Ce délai s'apprécie hors période de fermeture de l'école. Il est porté à dix semaines lorsque l'un des rapporteurs proposés ne dispose pas du diplôme français d'habilitation à diriger les recherches.

Le dossier doit comporter la proposition de jury de thèse ainsi qu'un résumé de la thèse (une page maximum). Le candidat devra également définir les mots clés caractérisant son travail, en lien avec le service de documentation de l'école, et déposer en ligne un bordereau de liaison et la table des matières de son manuscrit.

Six semaines avant la soutenance, le candidat devra déposer le manuscrit provisoire (dans la version transmise aux rapporteurs et aux membres du jury) ainsi qu'un exemplaire signé du contrat relatif au dépôt et à la diffusion des thèses.

La description complète de la procédure est donnée dans un document à télécharger (voir lien indiqué en annexe).

5.2. Manuscrit

Article 22

Le manuscrit doit être rédigé en français (Code de l'éducation, article L121-3). Les thèses sur articles ne sont pas autorisées.

Dans le cas d'une cotutelle, lorsque la langue adoptée n'est pas le français, la thèse doit nécessairement comporter un résumé substantiel en français décrivant le contexte de la recherche, la démarche adoptée et les résultats obtenus.

En dehors des cas de cotutelle, et par dérogation accordée par le chef d'établissement après avis de l'école doctorale, la rédaction de la thèse peut se faire en anglais si la thèse est codirigée par un

étranger non francophone ou si un examinateur ou un rapporteur étranger non francophone est choisi. Le manuscrit devra alors comporter un résumé substantiel en langue française (3 pages minimum par chapitre).

Article 23

L'autorisation de soutenir est subordonnée à la remise d'un bordereau électronique complété avec le concours de la DRDV et du service des ressources documentaires de l'ISAE-ENSMA. Il comporte un résumé en français et un résumé en anglais ainsi qu'une liste de mots clés et les métadonnées nécessaires à la description, la gestion, la diffusion et l'archivage de la thèse.

5.3. Composition du jury

Article 24

Le nombre de membres du jury est compris entre quatre et huit. Tous les membres doivent être titulaires du doctorat ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent par le chef d'établissement, éventuellement après avis du Conseil Scientifique.

Article 25

Le jury est composé au moins pour moitié de personnalités extérieures à l'unité de recherche où a été préparée le doctorat, à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du doctorant.

Ne sont pas comptés comme membres extérieurs :

- Les directeur et codirecteur de thèse et les co-encadrants, même extérieurs à l'établissement ;
- Les personnes liées à un partenaire socio-économique ayant contribué au financement de la thèse.

Article 26

La composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Article 27

La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs des universités ou de personnels assimilés ou jugés de rang équivalent (voir annexe A1).

Pour les membres étrangers, la qualification de *full professor* est requise. À défaut, il revient au chef d'établissement de juger de l'équivalence au rang de professeur sur présentation d'un CV détaillé de la personne, après avis de l'école doctorale et, éventuellement, du Conseil Scientifique.

Article 28

Il est possible de faire participer en tant qu'invité une personnalité ne remplissant pas les conditions pour être membre du jury. Elle siège lors de la soutenance, mais n'a pas voix délibérative et ne signe pas les documents relatifs à l'attribution du diplôme. Elle n'est pas comptabilisée comme membre examinateur.

5.4. Autorisation de soutenance

Article 29

L'autorisation de soutenir une thèse est accordée par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de thèse, après avis du directeur de l'unité de rattachement du doctorant, de la commission d'experts scientifiques de la section CNU concernée et du directeur de l'école doctorale.

Article 30

Les travaux du doctorant sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs désignés par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse. Les rapporteurs doivent être habilités à diriger des recherches ou, pour les étrangers, jugés de niveau équivalent par le chef d'établissement, après avis de l'école doctorale et, éventuellement, du Conseil Scientifique.

Dans le cas de travaux impliquant des personnes du monde socio-économique qui n'appartiennent pas au monde universitaire, un troisième rapporteur, reconnu pour ses compétences dans le domaine, peut être désigné sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse.

Les deux rapporteurs sont extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement, n'ont pas d'implication dans le travail du doctorant et ne doivent pas avoir publié avec lui.

Les rapporteurs font connaître, au moins trois semaines avant la date prévue pour la soutenance, leur avis par des rapports écrits. Sur cette base, le chef d'établissement autorise la soutenance. Ces rapports sont communiqués au jury et au doctorant avant la soutenance.

5.5. Soutenance

Article 31

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le chef d'établissement si le sujet de la thèse présente un caractère de confidentialité avéré.

Elle se déroule dans les locaux de l'établissement d'inscription du doctorant. À titre exceptionnel, à la demande du directeur de thèse, la soutenance peut se tenir dans un autre lieu sur décision du chef d'établissement après avis du directeur de l'école doctorale.

Article 32

A titre exceptionnel et sur demande dûment motivée par le directeur de thèse, le chef d'établissement, après avis du directeur de l'école doctorale, peut autoriser les membres du jury à participer à la soutenance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale et satisfaisant à des caractéristiques techniques garantissant la transmission continue et simultanée des débats. Une requête devra être adressée à l'établissement lors du dépôt de la demande d'autorisation de soutenance.

Article 33

Les membres du jury désignent parmi eux un président qui doit être un professeur des universités ou assimilé ou jugé de rang équivalent (voir annexe A1).

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. Aucune mention n'est décernée.

L'équipe d'encadrement peut participer au jury, mais ne prend pas part à la décision.

Le président signe le rapport de soutenance, qui est contresigné par l'ensemble des membres du jury présents à la soutenance. Le rapport de soutenance est communiqué au doctorant dans le mois suivant la soutenance.

Article 33bis

À l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur est invité à prêter serment selon les termes définis par l'arrêté du 22 août 2022 et retranscrit en annexe, en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle.

Le procès-verbal de soutenance précise si le nouveau docteur a prêté serment. Un refus ne remet pas en cause l'attribution du diplôme.

6. Les obligations post-soutenance

Article 34

L'établissement de soutenance procède au dépôt de la version validée de la thèse dans ses formats de diffusion et d'archivage ainsi que du bordereau électronique auprès de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur.

Article 35

Le nouveau docteur doit déposer le manuscrit définitif de sa thèse dans le délai d'un mois après la soutenance. Ce dépôt se fait en ligne sur un espace dédié.

En cas de corrections demandées par le jury, le délai de dépôt est porté à trois mois. Il faudra joindre l'attestation validant les modifications en utilisant le formulaire adapté.

La délivrance du diplôme de doctorat est conditionnée au dépôt de la thèse comportant *a minima* les corrections obligatoires.

7. Dispositions particulières pour les cotutelles

Article 36

La cotutelle internationale de thèse vise à conforter la dimension internationale de l'établissement, à favoriser la mobilité des doctorants dans des espaces scientifiques et culturels différents et à développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères.

Article 37

Une convention entre l'ISAE-ENSMA et l'université partenaire doit être établie pour chaque thèse. Elle décrit les modalités administratives et pédagogiques d'accomplissement du travail de recherche et, notamment doit :

- définir l'équipe d'encadrement, composée a minima de deux codirecteurs de thèse de l'ISAE-ENSMA et de l'université partenaire ;
- délimiter les périodes de présence du doctorant dans l'un et l'autre établissement, avec un minimum d'un tiers en durée cumulée dans chacun des deux établissements (12 mois sur une base de 36 mois).
- prévoir le financement dont bénéficiera le doctorant
- définir la formation d'accompagnement, validée par l'ED, dont le volume horaire devra être au moins égal à 30 heures par année passée en France
- préciser les conditions de prise en charge de la couverture sociale, des conditions d'hébergement et les aides financières allouées au doctorant pour assurer sa mobilité ;
- déterminer les modalités de soutenance : lieu, composition du Jury, financement et langue.

La signature de la convention par l'ensemble des contractants est un préalable à toute inscription du doctorant.

Un modèle de convention de cotutelle est proposé par l'ISAE-ENSMA. Il est disponible au service Recherche et Doctorat de la DRDV et peut servir de base à l'accord négocié avec l'université partenaire.

Article 38

Chaque année universitaire, le doctorant doit obligatoirement s'inscrire dans les deux établissements liés par la cotutelle, mais il ne s'acquitte des droits d'inscription que dans un seul des deux établissements. Les droits doivent toutefois être réglés au minimum une fois à l'ISAE-ENSMA. Par ailleurs, le doctorant devra s'acquitter à chaque inscription à l'ISAE-ENSMA de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) conformément à l'article 12 de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018.

Article 39

La soutenance est unique et donne lieu à la délivrance du doctorat dans chacun des établissements partenaires.

Lexique

DRDV	Direction de la Recherche, du Doctorat et de la Valorisation
ED	École Doctorale
MIMME	Mathématiques, Informatique, Matériaux, Mécanique et Énergétique
CDGD	Cadre Général de la Délivrance du Doctorat
PD@P	Politique Doctorale du site de Poitiers

Annexes

A1 - Liste des personnels assimilés ou jugés de rang équivalent aux professeurs des universités pour les fonctions décrites aux articles 27 et 33 du présent règlement.

Sont réglementairement assimilés aux professeurs d'université :

- Tous les personnels du collège A cités dans l'article D719-4 du Code de l'éducation et, en particulier, les directeurs de recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;
- Les personnels figurant dans la liste fixée par l'arrêté du 15 juin 1992 et, en particulier :
 - Les professeurs de l'École centrale des arts et manufactures ;
 - Les professeurs du Conservatoire national des arts et métiers ;

Peuvent être jugés de rang équivalent à celui de professeur des universités, sur avis de l'école doctorale, les enseignants-chercheurs des EPCSP¹ non rattachés au ministère de l'Enseignement Supérieur portant le grade de professeur au sein de leur établissement (Institut des Mines Télécom, ISAE-SUPAERO, ENSTA, Écoles Centrales autres que CentraleSupélec, École des Ponts ParisTech, École Polytechnique ...).

Les professeurs et directeurs de recherche des établissements ayant le statut d'EPIC² (CEA, CNES, CSTB, LNE, ONERA ...) ne sont pas reconnus de rang équivalent à celui des professeurs d'université dans les jurys de thèse.

A2 – Texte du serment

Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant (Article 19 bis l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022) :

« En présence de mes pairs, parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats ».

Dans ce texte, [xxx] représente une des quatre disciplines énoncées à l'article 2.

Version anglaise du serment :

« In the presence of my peers. With the completion of my doctorate in [research field], in my quest for knowledge, I have carried out demanding research, demonstrated intellectual rigour, ethical reflection, and respect for the principles of research integrity. As I pursue my professional career, whatever my chosen field, I pledge, to the greatest of my ability, to continue to maintain integrity in my relationship to knowledge, in my methods and in my results. »

¹ Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

² Établissement public à caractère industriel et commercial

A3- Liens d'accès aux informations et documents téléchargeables :

- Inscription / réinscription :
mimme.ed.univ-poitiers.fr/accueil/procedures-du-doctorant/inscriptions-re-inscriptions-ensma/
- Soutenance et suivi post-doctoral :
mimme.ed.univ-poitiers.fr/accueil/procedures-du-doctorant/soutenance-ensma/

ISAE-ENSMA

Campagne d'évolution de la grille des emplois au 1^{er} janvier 2025

TABLEAU SYNTHETIQUE

Date du CSA : 20/02/2025

Type d'évolution (création de poste, transformation de poste, impact concours ou Liste d'aptitude, suppression de poste)	Grade du poste supprimé / transformé	Grade du poste créé / transformé	BAP du poste supprimé / transformé	BAP du poste créé / transformé	Secteur du poste supprimé / transformé	Secteur du poste créé / transformé	Intitulé du poste supprimé / transformé	Intitulé du poste créé /transformé	Argumentaire : -Recrutement, évolutions du poste, réorganisation, montée en compétences... - Soutenabilité financière - Impact pensions civiles
Concours	MCF	PRU			AET	SMA	Maître de conférences CNU 60	Professeur des universités CNU 60	Transformation de poste suite à concours PRU
Liste d'aptitude	IGE	IGR	C	C	SMA	SMA	Ingénieur en techn expérimentales	Expert en dév d'expérimentation	Transformation du poste suite à avancement par promotion de corps
Liste d'aptitude	SAENES	AAE			RH	RH	Gestionnaire des RH	Chargée de la gestion des RH	Transformation du poste suite à avancement par promotion de corps
Liste d'aptitude	ASI	IGE	F	F	COM	COM	Assistante de communication	Chargée de communication	Transformation du poste suite à avancement par promotion de corps
Liste d'aptitude	ATRF	TECH	C	C	AET	AET	Adjoint en fabrication mécanique	Technicien en réalisation mécanique	Transformation du poste suite à avancement par promotion de corps
Modification	IGR	IGR	J	J	DGS	DGS	Directeur général des services	Directeur général des services	Passage en emploi fonctionnel
Transformation de poste	IGE	IGR	G	G	Prévention	Prévention	Ingénieur de prévention des risques	Ingénieur de prévention des risques	Transformation d'un support établissement en support Etat avec montée en compétences sur des sujets très techniques relatifs à la prévention, au sein de l'école et des laboratoires de recherche (soumis à validation du Rectorat).

GRILLES DES EMPLOIS

Récapitulatif général de tous les postes (occupés et non occupés)

ISAE-ENSMA	POSTE	SUPPORT				ENSMA*	TOTAL au 01/01/25
		ETAT					
		Situation au 01/09/23	Suppression	Création	Situation au 01/09/24		
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	PRU**	18		1	19	0	19
	MCF	33	1		32	0	32
ENSEIGNANTS	PRAG	7			7	1	8
	PRCE	4			4	1	5
Sous-total		62	1	1	62	2	64
ITRF	IGR	4		2	6	5	11
	IGE	13	1	1	13	8	21
	ASI	8	1		7	4	11
	TECH	19		1	20	3	23
	ATRF	18	1		17	7	24
Sous-total		62	3	4	63	27	90
PERSONNEL ADMINISTRATIF	AENESR	1			1	0	1
	APA	2			2	0	2
	AAE	0		1	1	0	1
	SAENES	2	1		1	0	1
	ADJAENES	0			0	0	0
Sous-total		5	1	1	5	0	5
CONTRACTUEL	ATER	3			3	0	3
	PDOC	1			1	6	7
	DOC	16			16	17	33
Sous-total		20			20	23	43
Total ENSMA		149	5	6	150	52	202

* Financement interne (ressources propres) et financement externe (conventions recherche, projets...).